

DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000

Note de synthèse

Département des Alpes-Maritimes

Date d'approbation du DOCOB :

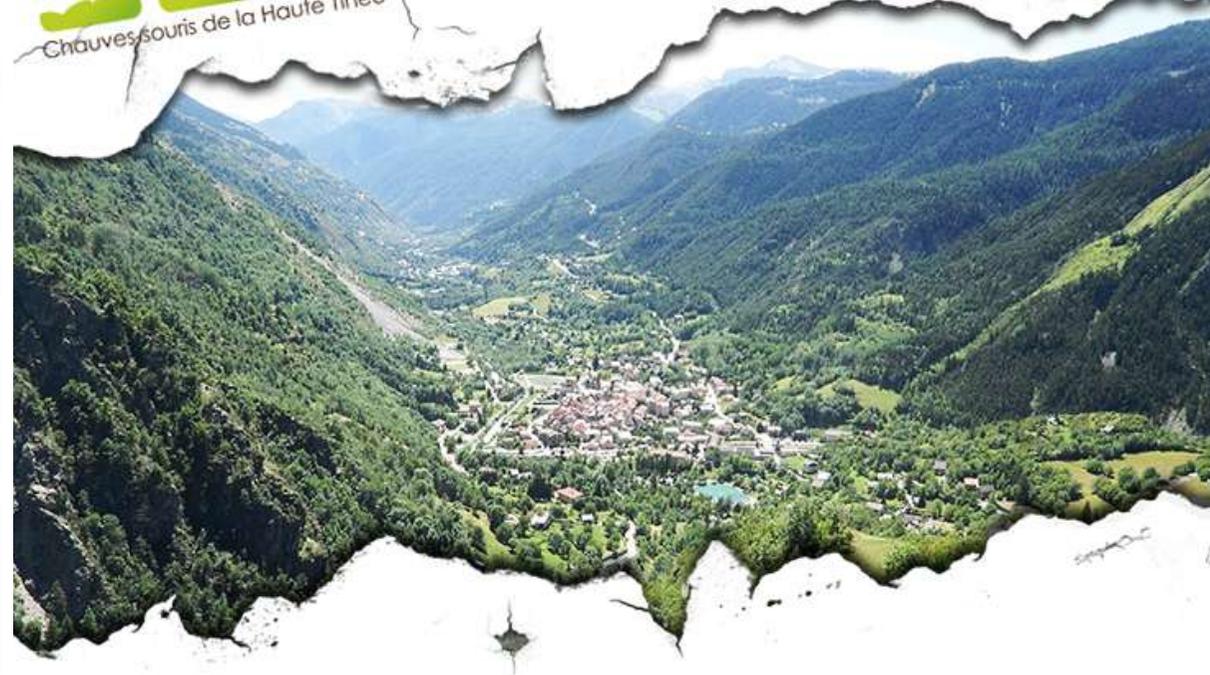
Date de la note de synthèse : 19/08/2015

ZSC FR9301550 (directive Habitats)
« Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée »



SITE NATURA 2000
Chauves-souris de la Haute Tinée

Chauves-souris de la Haute Tinée



REMERCIEMENTS

La Métropole Nice Côte d'Azur, opérateur du site Natura 2000 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée », remercie les organismes membres du comité de pilotage à travers leurs élus et leurs techniciens ainsi que les organismes et personnes ayant participé aux différentes instances de gouvernance. L'implication des différents acteurs et leur contribution notamment lors des groupes de travail ont permis de mener à bien cette démarche d'élaboration du document d'objectifs de ce site Natura 2000.

Communes et personnes directement impliquées dans la rédaction du DOCOB	Collectivité autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations		
Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Saint-Etienne-de-Tinée et Saint-Dalmas-le-Selvage	Les membres de la Métropole Nice Côte d'Azur	DREAL PACA SALLES J.M DECULTOT C.	Chambre d'Agriculture YAOUANC J. BASOLEIL M. ESMANGIAUD B.	CERPAM GOUTY AL.	LPO DELEPINE Y.
Monsieur le rapporteur scientifique : M. Daniel DEMONTOUX	Le Conseil général des Alpes-Maritimes	DDTM 06 SIMMONET DELETTRE A. BANUS J. MONAVON A.	Fédération de chasse SIMEON D. BERENGER S.	Fédération de pêche BARLA M.	Les associations des communes du site, M. et Mme les agriculteurs et autres propriétaires
Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.	Le Syndicat mixte des stations du Mercantour	ONF 06 WEBER B. DUVAL. G	Le Centre Régional de la Propriété Forestière FAURY P. NALIN S.	Fédération française de randonnée 06 BROLIN A.	BIODIV BARET J.
	Le Parc National du Mercantour SCHEYER L. DEMONTOUX D.	ONCFS BERNARD L.	Association des Communes Forestières 06 LERENDU E.	Fédération française de montagne et d'escalade 06 PAZZAGLIA E.	IF ECOLOGIE CONSEIL CARRERE V. CARRERE F.
	Ainsi que l'ensemble du personnel des collectivités.	ONEMA ROPARS C.	Comité départemental de Canoë-Kayak RAZIMBAUD B.	Comité départemental de Spéléologie MADELAINE E. CARLIN R.	GCP SARREY. D QUEKENBORN D. AINSI QUE LES DIFFERENTS PRESTATAIRES NATURALISTES.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1- NATURA 2000, le réseau des sites naturels européens	5
2- LE DOCOB, LE COPIL : une démarche co-construite entre les acteurs locaux et les pouvoirs publics	6
3- LA FICHE D'IDENTITÉ DU SITE.....	7
4- LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET ÉCOLOGIQUES	8
5- LES DONNÉES ADMINISTRATIVES	9
6- LE PATRIMOINE NATUREL	12
6.1 Habitats naturels et semi naturels.....	13
6.2 La flore patrimoniale.....	25
6.3 La faune patrimoniale	26
7 - LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	31
7.1 L'agriculture.....	32
7.2 La sylviculture.....	33
7.3 Le tourisme, les activités de nature et de loisirs	34
7.4 Les activités commerciales et industrielles	36
7.5 L'urbanisme et l'aménagement.....	38
8 - LES OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	40
9 - LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES MESURES PRÉCONISÉES.....	43
10 - LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DES MESURES.....	46
10.1 Les contrats Natura 2000	46
10.2 La charte Natura 2000.....	47
10.2 La Charte Natura 2000.....	47
10.3 Les mesures non contractuelles.....	47
11 - L'ANIMATION.....	47
12 – LA RÉGLEMENTATION DES PROJETS, PLANS OU PROGRAMMES	48
12.1 L'évaluation des incidences	48
12.2 L'évaluation environnementale.....	49
RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 À CHAUVES-SOURIS DE LA HAUTE-TINÉE	50

INTRODUCTION

La présente note de synthèse a été constituée à partir du document d'objectifs (DOCOB) du site à Chauves-souris de la Haute-Tinée ayant été approuvé par arrêté préfectoral du xx/xx/2015. Elle résume en une cinquantaine de pages les informations essentielles du DOCOB. Pour obtenir des informations plus détaillées, le DOCOB complet est disponible sur internet (www.side.developpement-durable.gouv.fr).

Situé sur les communes de Saint-Etienne-de-Tinée et Saint-Dalmas-le-Selvage, le site Natura 2000 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée » constitue un espace de plus de 1 738 ha préservé à l'échelle européenne. Ce site offre des milieux extrêmement variés. De part ses paysages de landes, de prairies de fauches, de pelouses sèches, de forêts mais aussi par la présence de la rivière Tinée et de ses alluvions, il offre des conditions propices au maintien des chauves-souris, d'où sa dénomination. C'est la richesse de ce patrimoine naturel qui a valu son intégration dans le réseau européen Natura 2000 au titre de la Directive Habitat Faune Flore en 1998.

Mais outre cette forte biodiversité, ce territoire est avant tout un territoire partagé et utilisé par de nombreux acteurs. En effet, il s'agit d'un territoire façonné par l'agriculture et l'élevage, empreint d'activités traditionnelles telles que la chasse et la pêche mais également territoire propice au développement d'activités touristiques et aux sports de pleine nature. De part ces différents atouts, de nombreuses démarches menées par les différents acteurs voient le jour.

La particularité de Natura 2000 est de replacer l'Homme dans son environnement en trouvant un équilibre en préservation de la biodiversité et maintien des activités.

Tout l'enjeu au travers de cette démarche Natura 2000 sera de faire émerger une stratégie commune et concertée basée sur une volonté d'avancer ensemble pour la préservation de la richesse du patrimoine quelle soit naturelle, sociale ou culturelle.

Pour ce faire des mesures de gestion ont été déterminées dans le DOCOB, en concertation avec l'ensemble des acteurs de ce territoire. Celles-ci répondent aux objectifs de conservation qui se déclinent autour de grands types de milieux (agropastoraux, forestiers, humides et rocheux) correspondant à des entités pour lesquelles des modes de gestion similaires peuvent être instaurés, de 2 espèces à très fort enjeu (Barbastelle d'Europe, Spéléomante de Strinati,) et de 3 espèces à fort enjeu (Ancolie de Bertoloni, Petit Rhinolophe et Murin de Bechstein).



Le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée © P. CHEVALIER

Maître d'ouvrage

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie, DREAL PACA, DDTM

Opérateur Natura 2000

Métropole Nice Côte d'Azur

Période d'élaboration du DOCOB

Lancé au 1^{er} Janvier 2013 pour la période 2013-2015

Comité de Pilotage

Président : Mme FABRON, Maire de Saint-Etienne-de-Tinée, Vice-présidente de la Métropole chargée des services publics en milieu rural

Rédacteur du DOCOB

Métropole Nice Côte d'Azur (Pauline Chevalier)

Diagnostic écologique

Julien BARET (BIODIV), Vincent CARRERE (IF ECOLOGIE CONSEIL), Vincent RIVIERE, David SARREY et Delphine QUEKENBORN (GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE), Jérémy CUVELIER (O2TERRE)

Rédacteur de la note de synthèse

Métropole Nice Côte d'Azur (Pauline Chevalier)

1- NATURA 2000, le réseau des sites naturels européens

Le **réseau Natura 2000** a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites Natura 2000 désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : zones de protection spéciale (**ZPS**) désignées au titre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 (recodifiée en 2009/147/CE) concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » ; zones spéciales de conservation (**ZSC**), ou sites d'importance communautaire (**SIC**) désignés au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats** ». Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de **concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité** dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Chiffres Commission Européenne décembre 2013, Métropole Nice Côte d'Azur

	TERRE		MER	
	Nombre de sites	Surface (% territoire)	Nombre de sites	Surface
EUROPE 27	26 410* (22 865 DH + 5 286 DO)	787 767 Km ² (17.9 %)	2 960 * (2292 DH + 987 DO)	200 000 Km ²
FRANCE	1665 (1 313 DH + 352 DO)	69 000 Km ² (12.6 %)	211 (134 SIC + 77 ZPS)	41 000 Km ²
Région PACA	128 96 ZSC, PSIC, SIC + 32 ZPS	Environ 10 000 Km ² (38%)	13 (DO +3 DO)	4948 Km ²
Alpes-Maritimes	21* (20 DH + 3 DO)	1 654 Km ² (34 %)	3 (DH)	247 Km ²
Métropole Nice Côte d'Azur	12* (12 DH + 3 DO)	487 Km ² (33%)	1 site (DH)	90 Km ²

* sans doubles-comptes

Natura 2000 en Europe

Le réseau terrestre couvre 18 % du territoire de l'UE et compte plus de 28 000 sites.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

Natura 2000 en France

La désignation des sites s'est échelonnée entre 1998 et 2008, avec 2 principales vagues : 2002-2007 pour les sites terrestres et 2007-2009 pour les sites marins. Le réseau terrestre couvre 12.6 % du territoire national et compte près de 2 000 sites.

Natura 2000 en région PACA

Du fait de sa grande diversité écologique, PACA est une région portant une forte responsabilité. Son réseau Natura 2000 couvre 38% de la région (hors marin).

Natura 2000 dans les Alpes-Maritimes

Le réseau dans les Alpes-Maritimes comprend au total 27 sites Natura 2000 pour une superficie terrestre de 148 024 ha soit 34 % du territoire terrestre départemental. 91 communes sur 163, sont concernées.

- 21 sites au titre de la directive « Habitats » (4 pSIC, 14 SIC, 3 ZSC)
- 3 sites au titre de la directive « Oiseaux » (3 ZPS)
- 3 sites marins au titre de la directive « habitats »

Natura 2000 sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Une grande partie de la richesse écologique de la Métropole est reconnue par l'Europe au travers du classement de plus de 33 % de son territoire en zones Natura 2000 cela concerne 45 communes sur les 49 communes métropolitaines.

La Métropole compte 13 sites Natura 2000 dont 12 terrestres et 1 marin.

Sur ces 13 sites, elle élabore les documents d'objectifs (plan de gestion) de 3 sites,

- Natura 2000 Cap Ferrat
- Natura 2000 Spéléomantes de Roquebillière
- Natura 2000 Chauves-souris de la Haute Tinée

Et a en charge l'animation de 4 sites,

- Natura 2000 Vallons Obscurs
- Natura 2000 Adret de Pra Gazé
- Natura 2000 Brec d'Utelle et Natura 2000 Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Férian



Explorer les sites Natura 2000 : Europe: <http://natura2000.eea.europa.eu> France : <http://www.natura2000.fr>
 PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
 Métropole Nice Côte d'Azur <http://www.nicecotedazur.org/environnement/natura-2000>

2- LE DOCOB, LE COPIL : une démarche co-construite entre les acteurs locaux et les pouvoirs publics

L'Europe tient compte de la nécessité pour chaque site Natura 2000 d'être géré localement en fonction des particularités du territoire concerné. **Il n'y a pas d'obligation de moyens, mais d'objectifs et de résultats.** Chaque État européen s'est doté d'outils pour mettre en œuvre les objectifs de Natura 2000. **La France** a opté pour une démarche volontariste de **gestion contractuelle** des sites et se traduit par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB). La stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en février 2004 réaffirme ce choix d'une approche négociée nécessitant de mobiliser tous les acteurs. En PACA, depuis la loi sur le développement des territoires ruraux (fév. 2005), la majorité des DOCOB terrestres sont élaborés par des collectivités territoriales.

L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée », confiée à la Métropole Nice Côte d'Azur et cofinancée à 100 % par l'État et l'Europe, est le résultat d'une étroite concertation avec les acteurs du territoire, au travers d'un **comité de pilotage (COPIL)** défini par arrêté préfectoral du 22 juin 2012 et présidé par Madame Colette FABRON, Maire de Saint-Etienne-de-Tinée et Vice-présidente de la Métropole chargée des services publics en milieu rural. Ce comité de pilotage, composé d'une soixantaine de membres représentant les principaux acteurs, suit au côté de la Métropole Nice Côte d'Azur le bon déroulement de cette démarche.

Le **DOCOB** du « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée » ainsi élaboré dresse dans un premier tome un état des lieux à la fois écologique et socio-économique, puis propose dans un deuxième tome des actions à mettre en œuvre pour préserver la biodiversité du site. Les diagnostics ont nécessité une phase de terrain basée sur des inventaires et sur des entretiens avec les différents acteurs du territoire.

Des groupes de travail sur les thématiques « Agriculture, Forêt et Chasse », « Activités de loisirs, pêche et Aménagement du territoire » ont également été organisés et ont permis de réunir autour d'une même table les élus locaux, les services de l'État, les représentants de propriétaires et exploitants de biens ruraux, les gestionnaires d'infrastructures, les organisations professionnelles (agriculture, forêt, tourisme, etc.), les organismes consulaires, les associations (protection de la nature, chasse, pêche, etc.) et ce afin de déterminer en concertation les actions à mettre en œuvre.

PLANNING D'ÉLABORATION DU DOCOB

2013 Connaissance du site et des milieux Naturels => DIAGNOSTICS

--- 1^{er} juillet 2013 - Démarrage de l'élaboration du DOCOB :

Étude socio-économique
juillet 2013- juillet 2014

--- 1^{er} COPIL- 12 décembre 2013, 1^{er} résultats des études

2014 Détermination des enjeux et objectifs de conservation

Inventaires naturalistes
juillet 2013- juillet 2014 (télémétrie)

--- Groupe de travail CSRPN-04 juillet 2014

--- 2^{ème} COPIL Validation TOME 1 – 1^{er} décembre 2014

2015 Définition des mesures de gestion => ACTIONS

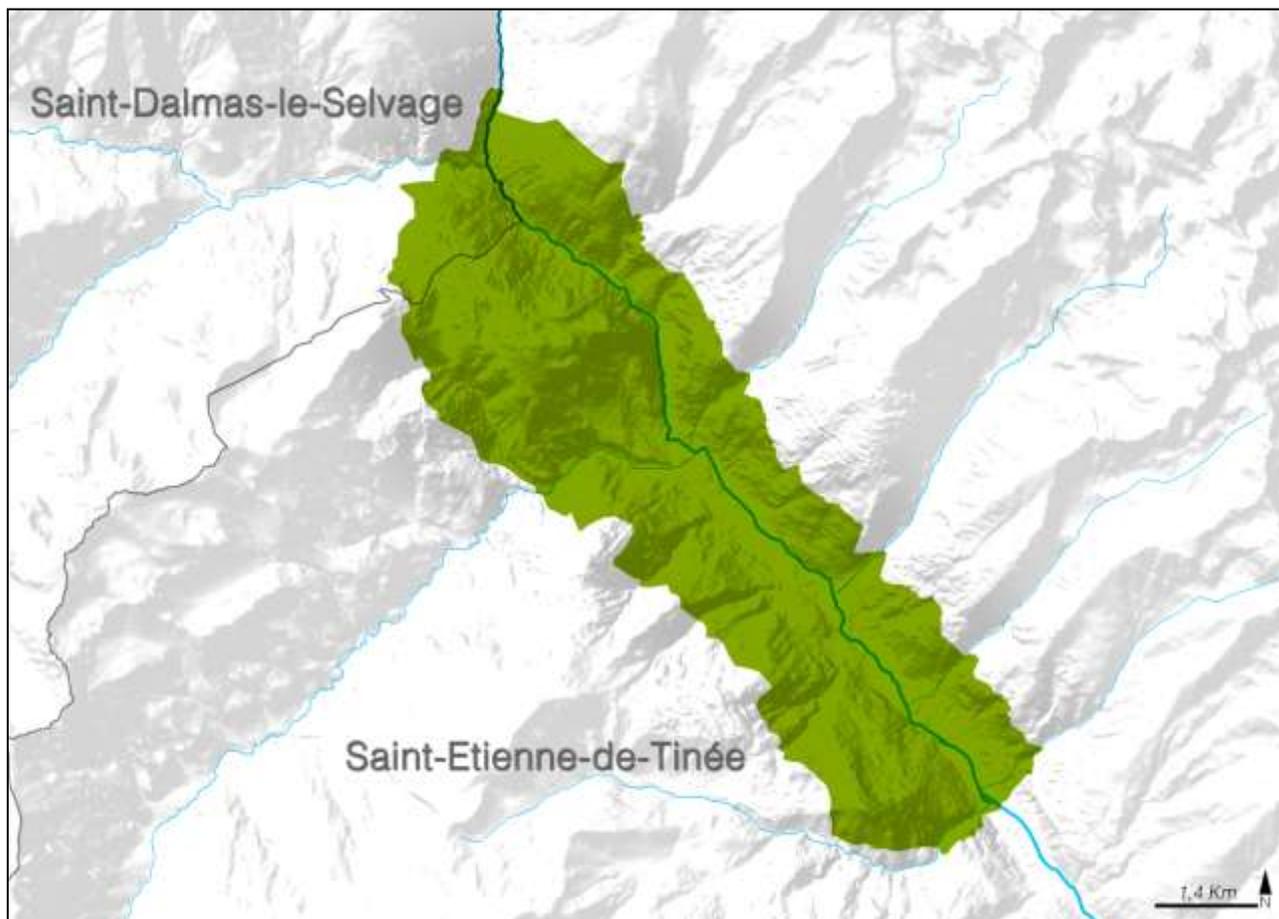
--- Groupes de travail mesures de gestion – 19 janvier 2015

--- 3^{ème} COPIL Validation TOME 2 et élection de la structure animatrice le 16 avril 2015



Groupe de travail, 19 janvier 2015 à Nice

3- LA FICHE D'IDENTITÉ DU SITE



Barbastelle d'Europe, Ancolie de Bertoloni, Spéléomante de Strinati © V. CARRERE, C. FRACHON, S. SANT

Historique désignation réglementaire :

SIC/ZSC FR9301550

Surface : 1 738 ha

Date consultation réglementaire :

Date transmission pSIC à Bruxelles : 12/1998

Date validation comme SIC par Bruxelles : 12/2003

Date arrêté ministériel désignation ZSC : juin 2011

Élaboration du DOCOB :

Le principe retenu par la Métropole Nice Côte d'Azur a été d'associer les acteurs du territoire dès la phase de l'inventaire ce qui a permis de dresser le diagnostic socio-économique du territoire. Ainsi plus de 50 acteurs du territoire ont été rencontrés au cours d'entretiens personnalisés (méthode privilégiée), de réunions thématiques ou encore d'entretiens téléphoniques.

De plus, une concertation avec les acteurs locaux a été réalisée en 2015, au travers de plusieurs groupes de travail thématiques (exemples : gestion des activités de pleine nature en milieu naturel, problématique de la fermeture des milieux et de la dégradation de forêts, gestion des milieux aquatiques en milieu artificiel...).

COPIL :

- 12/07/2012 : désignation de la Métropole en tant qu'opérateur,
- 12/12/2013 : présentation des premiers résultats des inventaires naturalistes et socio-économiques,
- 01/12/14 : validation du Tome 1,
- 16/04/15 : validation du Tome 2

4- LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET ÉCOLOGIQUES

GÉOLOGIE/PÉDOLOGIE

Le substrat du versant de rive gauche est essentiellement composé de roches cristallines faisant partie du massif de l'Argentera-Mercantour. De nombreux éboulis récents recouvrent ce socle cristallin et sont parsemés d'éléments d'origine glaciaire : alluvions fluvio-glaciaires, moraines... En certains points du bas du versant les terrains sédimentaires composés de grès arkosiques (grès bigarré provençal) datant du Trias (ère secondaire). En rive droite le socle cristallin en pied de versant ainsi qu'au niveau de Roche Iglère est surmonté de roches sédimentaires datant de l'ère primaire et surtout de l'ère secondaire (Trias et Jurassique) : argiles rouges, gypses, dolomies et cargneules du Keuper, grès arkosiques du Trias précédemment cités, calcaires et dolomies du Muschelkalk, calcaires du Sinémurien, calcaires marneux du Bajocien-Bathonien, et « terres noires » du Callovien-Oxfordien. Comme sur le versant de rive gauche, les fortes pentes favorisent la formation d'éboulis récents. D'un point de vue géomorphologique, il convient de souligner l'existence de l'important glissement de terrain de la Clapière qui s'inscrit en rive gauche dans des roches cristallines migmatitiques et concerne plus de 50 millions de mètres cubes de matériaux. Ce mouvement menace d'obstruer la vallée de la Tinée en aval immédiat de Saint-Etienne-de-Tinée.

Cette géologie complexe est favorable à une variété de sols sur lesquels se développent différentes formations végétales. On rencontre sur les zones à fort dénivelé des sols superficiels recouverts d'une mosaïque de végétation herbacée clairsemée rase et de boisements de pente. Lorsque la pente est moins prononcée, les sols sont plus profonds et accueillent des formations végétales plus denses comme des prairies (fauchées ou pâturées) et des forêts plus matures.

TOPOGRAPHIE

Le relief du site Natura 2000 est très accidenté, l'altitude variant de 1050 m sur la Tinée au niveau du Bourguet à 1860 m au Clai de Blachière. La végétation est typique des étages supraméditerranéen, montagnard et subalpin.

CLIMAT

Le site est soumis à un climat montagnard à influence méditerranéenne qui se traduit par un temps ensoleillé, avec :

- des hivers doux et des étés chauds. La moyenne annuelle des températures pour Saint-Etienne-de-Tinée est de 8,6°C. Le mois le plus chaud est juillet avec 17,3°C, et le plus froid janvier avec 0,4°C.
- Les précipitations sont irrégulières au cours de l'année, avec un maximum atteint en automne, et un minimum en été malgré les orages parfois violents. La moyenne des précipitations annuelles se situe autour de 990 mm, avec des variations interannuelles qui peuvent être marquées.
- des vents dominants, parfois violents, proviennent du nord-nord-est et dans une moindre mesure du sud.

HYDROLOGIE / HYDROGRAPHIE

Le site Natura 2000 s'étend de part et d'autre de la Tinée, le plus important affluent du Var, d'une longueur de 69 km. Son débit moyen annuel est de 5,6 m³/s à Saint-Etienne-de-Tinée. La Tinée possède globalement des eaux d'excellente qualité physico-chimique et hydrobiologique.

Le réseau hydrographique est localement bien développé : plusieurs affluents de la Tinée s'écoulent au sein du site dont le torrent de Gialorgues et l'Ardon. Parmi les autres cours d'eau, signalons, du nord au sud, en rive droite : le Ruisseau du Drogon et le Riou d'Auron (débit moyen de moins de 100 L/s) ; en rive gauche : les ruisseaux du Ravin du Rivel, du Vallon de Clai, le Torrent de Ténibres, les ruisseaux du Vallon de Rabuons, du Vallon de Cascaï, du Vallon d'Asuéros, du Vallon du Bourguet.

5- LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

Localisation						
Département	Intercommunalité	Commune		Surface communale (ha)	Surface communale en Natura 2000 (ha)	Répartition du site Natura 2000 sur les différentes communes
06 – Alpes-Maritimes	Métropole Nice Côte d'Azur	06660	Saint-Dalmas-le-Selvage	8 103	113	6 %
		06660	Saint-Etienne-de-Tinée	17 380	1 674	94 %

Documents de planifications

Documents d'Urbanisme (POS / PLU...)	> Carte communale de Saint-Dalmas-le-Selvage opposable depuis le 20/04/2005 > Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée arrêté le 23/05/2008
SAGE / SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée (SDAGE 2010-2015)
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes (DTA) du 2 décembre 2003
Autres	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Trame Verte et Bleue (TVB), Agenda 21 métropolitain

Zonages environnementaux

Parc Naturel National	Une partie des communes de Saint-Dalmas-le-Selvage et de Saint-Etienne-de-Tinée appartient à la zone cœur du Parc national du Mercantour ; le reste de leur territoire est situé dans l'aire optimale d'adhésion du Parc. Les deux communes n'ont pas adhéré à la charte du Parc en 2013
Monument historique	6 monuments historiques sur Saint-Etienne-de-Tinée
ZNIEFF	> ZNIEFF I « Vallon de Bousiéyas – chaîne frontière du rocher des trois évêques au Corborant » (9 474 ha) > ZNIEFF I « Vallon de Jalorgues – crête du content » (4 823,13 ha) > ZNIEFF II « Bassin de la Haute-Tinée » (36 379 ha)
Autres (Réserve de chasse, APPB, etc.)	> Les secteurs des communes en cœur de Parc sont en réserve de chasse. > La Tinée, le Riou de Clai, le torrent de Ténibres et le ruisseau du Drogon sont des cours d'eau classés en liste 1

Zonages du risque

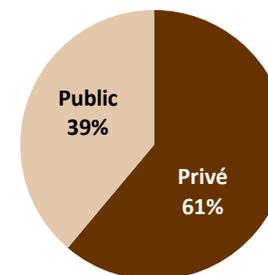
Risque Mouvement de terrain (PPRMT)	2 PPR mouvements de terrains approuvés le 09/12/2002 à Saint-Dalmas-le-Selvage et le 20/01/1998 à Saint-Etienne-de-Tinée
Risque inondation (PPRI)	2 PPR inondation approuvés le 16/01/2006 à Saint-Dalmas-le-Selvage et le 31/07/2007 à Saint-Etienne-de-Tinée
Risque Avalanche (PPRA)	2 PPR avalanche approuvés le 16/01/2006 à Saint-Dalmas-le-Selvage et le 31/07/2007 à Saint-Etienne-de-Tinée

Foncier et occupation des sols

Morcellement foncier important avec 7 853 parcelles publiques ou privées appartenant à 1 584 propriétaires :

Propriétés de l'Etat	29 parcelles (23,56 ha soit 1,32 % du site)
Propriétés des communes	276 appartenant à la commune de Saint-Etienne-de-Tinée (574,98 ha soit 32,17 % du site) et 16 appartenant à la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage (78,44 ha soit 4,39 % du site)
Propriétés privées	7 397 parcelles (1093 ha soit 61,15 % du site)
Autres propriétés	134 parcelles appartenant au Département des Alpes-Maritimes (17,31 ha soit 0,97 % du site) et 1 parcelle appartenant à la commune de Saint Jean Cap-Ferrat (0,022 ha soit 0,001% du site)

Proportion des parcelles publiques et privées sur le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée :

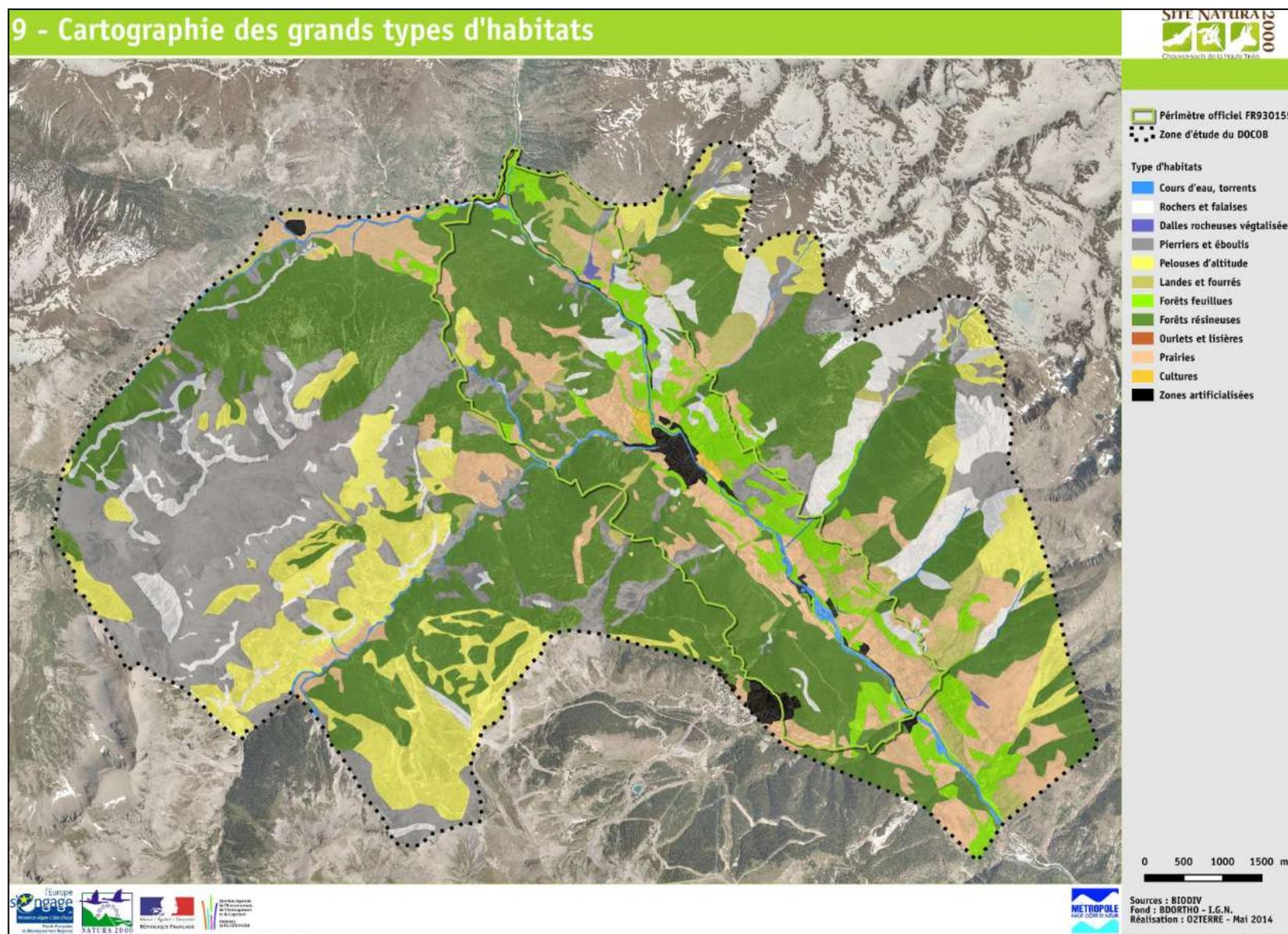


Occupation du sol

Comme pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, le site Natura 2000 est essentiellement constitué de zones forestières avec 81,50 % de couverture forestière selon l'Inventaire Forestier National (IFN 2004).

La dynamique naturelle des milieux est globalement progressive avec une implantation de boisements pionniers et une densification associée à une maturation des forêts existantes. En 1948, on constate encore que l'ensemble des zones cultivables étaient utilisées, avec un très faible niveau de boisement sur le secteur. Les terrasses étaient toujours exploitées en cultures céréalières jusqu'à 1 800 mètres tandis que les parcelles les plus pentues étaient fauchées. L'arboriculture tenait également une place importante avec de nombreuses variétés de pommiers, de cerisiers, de poiriers et de pruniers. Le déclin de la culture des céréales et de l'agriculture en général s'est amorcé à partir des années 1940. Avec l'installation des stations de ski d'Auron en 1937 et d'Isola en 1971, les habitants de la vallée ont préféré le tourisme et les loisirs de montagne aux activités agricoles plus contraignantes et moins rentables. Cette déprise de l'agriculture a pour conséquence l'embuisonnement de certaines prairies et pelouses non entretenues par les activités agricoles et pastorales, notamment pour les parcelles peu accessibles et non mécanisables gérées par une fauche manuelle jusque dans les années 1970 et exceptionnellement jusqu'à aujourd'hui.

Les milieux rocheux primaires sont quant à eux stables, les habitats aquatiques également ou régulièrement renouvelés par les crues.



6- LE PATRIMOINE NATUREL

L'importante dénivellation présente sur ce site lui permet de recouvrir trois étages de végétation qui accueillent une belle diversité d'habitats naturels.

Cette diversité d'habitats est favorable au développement d'une richesse et d'une originalité floristique importante. En effet si l'on considère la flore, ce site abrite des espèces endémiques telles que l'Ancolie de Bertoloni, plante des Alpes sud-occidentales et des Apennins, qui se rencontre de manière diffuse sur l'ensemble de la zone. Quarante autres espèces végétales remarquables sont également répertoriées localement.

Il en est de même pour la faune avec la présence du Spéléomante de Strinati, amphibien endémique des Alpes maritimes et ligures. Cependant, ses populations locales semblent avoir régressé au cours des 25 dernières années. Espèces à l'origine de la désignation de la ZSC, 19 chauves-souris ont été recensées sur le site et sa périphérie, dont six sont d'intérêt communautaire. Parmi les espèces présentes, certaines particulièrement remarquables sont bien représentées dans le périmètre : la Barbastelle d'Europe, très rare en PACA (deux nouveaux gîtes de mise-bas découverts à Saint-Etienne-de-Tinée lors du suivi 2014) ou encore le Petit Rhinolophe.

Le site présente donc un intérêt écologique important justifiant pleinement sa désignation en Site d'Importance Communautaire.



Achillée à feuilles simples, *Achillea herba-rota* © S. SANT



Spéléomante de Strinati, *Speleomantes strinati*, © T. MALATRASI



Ancolie de Bertoloni, *Aquilegia bertolonii*, © S. SANT

Habitats

43 habitats naturels dont **30** d'intérêt communautaire et **4 prioritaires**, ont été identifiés

Espèces

Ainsi la présence de **27** espèces de l'annexe II est notée, parmi elles :

- 1 espèce végétale : l'Ancolie de Bertoloni présente en 27 stations) ;
- 6 espèces de Chauves-souris dont 1 potentielle : Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Petit Murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées et Grand Murin,
- 1 espèce d'amphibien : le Spéléomante de Strinati ;
- 3 espèces d'insectes : Damier de la succise, Ecaille chinée, Lucane cerf-volant
- 16 espèces d'oiseaux dont 11 potentielles

6.1 Habitats naturels et semi naturels

Un habitat naturel est une portion de la biosphère où sur une certaine étendue restent uniformes la biocénose et le biotope. Il désigne un milieu naturel dans lequel vit (« habite ») une espèce ou un groupe d'espèces. Les limites d'un habitat naturel sont généralement déterminées par celles de la phytocénose (végétation).

Parmi les 40 habitats naturels et 3 habitats anthropiques rencontrés lors des prospections de terrain sur l'ensemble du site, 30 habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats et correspondants à 22 habitats génériques au sens EUR 27) dont 4 prioritaires ont été recensés. Ainsi sur les 1 787 ha du « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée » 35% de la surface du site est couverte par des habitats d'intérêt communautaire et 2 % par des habitats prioritaires.

Les 30 habitats d'intérêt communautaire sont présentés ci-dessous par grand type de milieux. Pour chacun sont indiqués : les surfaces présentes sur le site, une description sommaire de l'habitat, l'état de conservation ainsi que l'enjeu déterminé en croisant la valeur patrimoniale aux différentes menaces présentes sur le site.

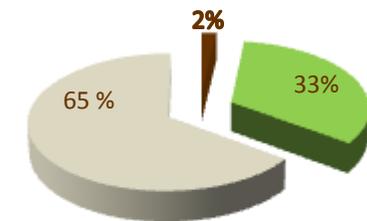


Prairies de fauche de basse altitude © P. CHEVALIER



Forêts alpines à *Larix decidua* et *Pinus cembra* © J. BARET

Répartition des habitats sur le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée



- Habitats d'intérêt communautaire prioritaires PR
- Habitats d'intérêt communautaire IC
- Habitats non communautaires NC

Milieux agropastoraux : pelouses, prairies, ourlets

6230* Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

Types de pelouses plus ou moins hétérogènes des étages subalpin et alpin, sur roches-mères variées. Ces formations généralement soumises au pâturage bovin ou ovin plus ou moins intensif se développent sur des pentes peu accusées, ainsi que sur des replats, des combes et des dépressions assez longuement enneigées. La diversité topographique et pédologique induit des caractéristiques hydriques assez variables (formations mésophiles à méso-hygrophiles) de l'habitat.

Très faibles potentialités de présence dans la ZSC : les seules parties élevées en altitude se situent sur roche calcaire non favorable à l'habitat.

Surface sur le site :
197 ha en zone d'étude

État de conservation
Bon

Enjeu local
Moyen



Pelouses maigres d'altitude à Nard raide © J.BARET

6170 Pelouses calcaires alpines à subalpines

« Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes »

Pelouses des étages subalpin et alpin développées sur substratum généralement calcaire, occupant des pentes modérées à plus accusées (10-35°), préférentiellement aux expositions fraîches ou dans des dépressions et des replats à enneigement prolongé. Elles sont généralement dépendantes d'un pâturage bovin ou ovin d'altitude.

Surface sur le site
18,78 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local
Moyen



Pelouses calcicoles sur Saint-Etienne-de-Tinée © J. BARET

6170 Pelouses calcaires alpines à subalpines

« Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués »

Formations herbeuses rases, en général très ouvertes, des étages subalpin supérieur et alpin, sur substrat calcaire ou schisto-calcaire. Préférentiellement liées à des expositions chaudes, les pentes sont moyennes à très accusées et en général caillouteuses.

Ces pelouses sont souvent soumises à une forte pression de pâturage. Leur structure en bandes gazonnées formant des « gradins » est caractéristique.

Surface sur le site
15,29 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local
Moyen



Pelouses sur pente forte © J.BARET

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

Habitats herbeux dominés par le Brome érigé qui se développent aux étages supra-méditerranéen et montagnard. L'habitat occupe les terrains plats, de sols profonds sur substrats calcaires, soumis aux activités extensives de fauche et de pâturage. Il s'exprime en conditions mésohydriques. Sur le site, ces pelouses sont essentiellement représentées dans les secteurs de faible relief, aménagés autour des villages de Saint-Etienne-de-Tinée et de Saint-Dalmas-le-Selvage. Ces milieux, qui étaient certainement davantage développés en surface par le passé, ont régressé au cours des dernières décennies. Ils présentent néanmoins encore localement un état satisfaisant.

La conservation des pelouses mésophiles dépendra du maintien des pratiques actuelles de fauche éventuellement combinées à du pâturage ovin de regain (repousse après la première fauche).

Surface sur le site

72,61 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Pelouses mésophiles sur Saint-Dalmas-le-Selvage © J.BARET

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Habitats herbeux méso-hygrophiles généralement dominés par le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) et résultant de l'action de l'homme pour la production de fourrages. Leur conservation actuelle est assurée par des activités agricoles extensives de fauche. Un pâturage ovin de regain (de repousse après la première fauche) est parfois effectué.

Sur le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée ces milieux sont assez bien représentés, souvent en contact avec les pelouses mésophiles. Certaines parcelles sur substrat calcaire ont des caractéristiques intermédiaires avec les prairies mésophiles à Brome érigé (habitat 6210). Un continuum existe d'ailleurs entre les deux habitats. Ces prairies maigres dépendent du maintien des pratiques agricoles.

Surface sur le site

163,42 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Très fort



Prairies de fauche de basse altitude sur Saint-Dalmas-le-Selvage © J.BARET

6520 Prairies de fauche de montagne

Prairies liées aux étages montagnard à alpin. Elles sont traitées en fauche (parfois précoce avec possibilité de regain d'arrière-saison en climat favorable). Un pâturage tardif est souvent pratiqué. Habitat à structure typique de prairie à biomasse élevée, dense (fourrage généralement abondant). Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...).

Sur le site de la Haute-Tinée et la zone étendue d'études, ces milieux sont assez peu représentés. Ils sont distribués sur des replats d'altitudes ou sur d'anciennes terrasses de cultures généralement aménagées de granges. Ces milieux ont fortement régressé ces dernières décennies du fait de l'abandon de la gestion traditionnelle en terrains accidentés, surtout.

Surface sur le site

37,48 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Prairie de fauche d'altitude sur le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée © J.BARET

5130 Landes à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Fourrés plus ou moins denses à Genévrier commun (*Juniperus communis* s.l.) aux étages collinéen à montagnard.

Les situations topographiques sont variées : habitats de corniches, falaises et vires rocheuses, pouvant voisiner avec des situations secondaires. Ils sont alors en relation avec les pelouses calcicoles primaires ou subprimaires des corniches rocheuses.

Surface sur le site
3,22 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local

Moyen



Fourrés à Genévrier commun
© J.BARET

5110 Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)

Formations supraméditerranéennes développées jusqu'à la base de l'étage montagnard, stables, structurées par le Buis (*Buxus sempervirens*).

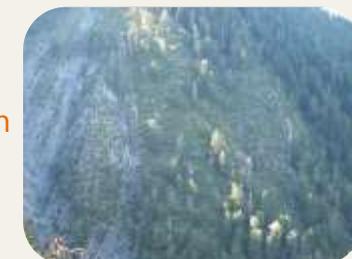
L'habitat est lié aux affleurements rocheux et aux pelouses xérophiles que le Buis peut coloniser. Seules les formations « stables » à Buis sont concernées par la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Surface sur le site
2,91 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local

Moyen



Formation stable à Buis © J.BARET

4060 Landes subalpines acidiphiles à Rhododendron ferrugineux

Landes dominées par le Rhododendron ferrugineux, exigeant une abondante couverture neigeuse tout au long de l'hiver et une fonte assez tardive.

Elles se développent à l'étage subalpin (et parfois montagnard en conditions d'ubac). Cet habitat colonise les pierrailles, les éboulis et les pelouses, sur substrats siliceux ou calcaires. Il existe des rhodoraies extrasylvatiques (forêts détruites par l'homme au cours du temps) et de rhodoraies sylvatiques sous mélèze (cf. habitat 9420).

Surface sur le site
2,77 ha

État de conservation
Bon

Enjeu local

Moyen



Lande à Rhododendron ferrugineux
© J.BARET

6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

« Mégaphorbiaies à Pétasite hybride »

Formations hautes d'espèces végétales herbacées non graminéennes : les « phorbes », dominées par le Pétasite hybride. Leur développement est assez tardif (floraisons estivales, hormis le Pétasite hybride qui fleurit très tôt en saison, avant le développement de ses feuilles de très grande taille). Habitat hygrophile qui occupe des sols alluviaux, des colluvions ou divers types de substrats libérant beaucoup d'éléments minéraux.

Surface sur le site

0,06 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Grandes feuilles de Pétasite hybride © J.BARET

6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

« Mégaphorbiaies montagnardes des stations fraîches »

Autre type de formation haute d'espèces végétales herbacées non graminéennes : les « phorbes », existant aux étages montagnard supérieur et subalpin. Il est généralement lié à des zones de forte alimentation hydrique stationnelle (bords de torrents, zones de ruissellement...) ou à des conditions sciaphiles.

Surface sur le site :

0,08 ha en zone d'étude

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Mégaphorbiaies sur la zone d'étude de Saint-Etienne-de-Tinée © J.BARET

Habitats humides

7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Dépôts de calcite concrétionnés à l'air libre - dits « exokarstiques » - qui subissent donc les influences de l'environnement extérieur. Ils se forment généralement au niveau des sources et résurgences ainsi que dans les eaux douces sans courant actif. Des cascades, des dômes, des barrages, des draperies ou des vasques peuvent être édifiés par les dépôts de carbonates en structure lamellaire.

Leur formation dépend de nombreux facteurs en interaction, dont la minéralisation carbonatée des eaux de sources karstiques, le régime hydrologique saisonnier mais aussi l'écosystème régional et local.

Surface sur le site

0,06 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Communautés de sources et suintements carbonatés et tufiques © J. Baret

3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*

Habitat correspondant à des milieux aquatiques de profondeur variable (mares, dépressions diverses aménagées, annexes de rivières).

Il est dominé par des algues charophytes généralement liées à des eaux oligo-mésotrophes, neutres à basiques.

Surface sur le site

0,45 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Herbiers aquatiques d'algues Characées © J. BARET

3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

« Végétations ripicoles herbacées de la base de l'étage montagnard et de l'étage collinéen des Alpes et des Causses »

Végétations herbeuses installées sur les dépôts alluvionnaires sableux, limoneux et pierreux dans le lit moyen des cours d'eau. De développement assez tardif, elles peuvent être remaniées par les crues.

Surface sur le site

4,53 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Végétation ripicole dans le lit de la Tinée © J. BARET

3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

« Végétations ripicoles herbacées des étages subalpin et montagnard des Alpes »

Végétations herbues installées sur les dépôts alluvionnaires sableux, limoneux et pierreux dans le lit moyen des cours d'eau, aux étages montagnard et sub-alpin.

De développement assez tardif, elles peuvent être remaniées par les crues.

Surface sur le site

3,88 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen

3230 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica*

Communautés d'arbustes pionniers bas colonisant les dépôts de graviers riches en limons des rivières montagnardes à débit d'été élevé. *Myricaria germanica* et *Salix elaeagnos* en sont caractéristiques. Les formations à Myricaire peuvent évoluer, en l'absence de fortes perturbations (crues violentes), vers des saulaies arbustives, auxquelles peuvent venir s'ajouter des formations à Aulne blanc. Très discontinues, ces formations arbustives occupent d'assez faibles surfaces, mais participent pleinement aux mosaïques rivulaires. La conservation de ces formations passe par la préservation du régime des cours d'eau. Leur bon fonctionnement peut être menacé par divers travaux hydrauliques intervenant en amont ou directement sur leurs stations.

Les espèces exotiques envahissantes telles que l'Arbre à papillons, *Buddleja davidii* constituent une menace émergente pour cet habitat sur le site.

Surface sur le site

3,01 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Myricaria germanica en fruits
© J. BARET

3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*

Peuplements riverains à bois tendre dominés par le Saule drapé. Cet habitat est représentatif des transitions entre milieux montagnards et méditerranéens qui s'observent le long de l'axe durancien et sur les cours d'eau méditerranéo-montagnards. Son existence et son évolution sont corrélés à une forte dynamique des cours d'eau. Ces peuplements pionniers sont adaptés à des crues violentes détruisant les parties aériennes qui se reconstituent ensuite par rejets de souches.

Habitat distribué de manière assez éparse le long de la Tinée, à la faveur des levées de graviers. Il forme des galeries plus continues sur les petits affluents. Ces saulaies arbustives pionnières jouent un rôle fonctionnel important, notamment dans l'ancrage des rives ou des îlots.

Surface sur le site

3,34 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Saulaies pionnières à saule drapé colonisant les bancs de galets de la Tinée © J. BARET

Habitats forestiers

9410 Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)

Peuplements arborescents dominés par l'Épicéa (*Picea abies*) installés sur des sols acides issus de roches siliceuses. Ils sont généralement situés en expositions fraîches sur des pentes plus ou moins fortes.

Le sol est souvent recouvert d'une litière présentant un horizon de matière organique brute très noire.

Surface sur le site
22,09 ha

Enjeu local

Bon

État de conservation

Moyen



Pessières sur roche siliceuse
© J. BARET

9420 Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra*

« Mélézeins pré-bois d'altitude »

Pré-bois de Mélèze installés aux étages subalpins moyen et supérieur, sur substrats variés (siliceux à calcaires), dans différentes situations topographiques.

Le pâturage extensif entretient la végétation herbacée du sous-bois sans nuire au Mélèze et limite la dynamique d'Ericacées et des autres ligneux. Ce système sylvo-pastoral induit des peuplements assez ouverts.

Surface sur le site
68,04 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Pré-bois de Méléze © J. BARET

9420 Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra*

« Mélézeins acidophiles subalpins à rhododendron ferrugineux »

Peuplements ouverts de Mélèze également installés aux étages subalpins moyen et supérieur sur substrats variés (siliceux à calcaires). Le Rhododendron ferrugineux occupe une partie importante des clairières et du sous-bois.

Surface sur le site
négligeable

État de conservation

Bon

Enjeu local

Moyen



Peuplement ouvert de Méléze
© J. BARET

91E0 *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

« Aulnaies blanches »

Végétations arborescentes hygrophiles qui se développent à l'amont des torrents et des rivières. Elles sont généralement installées sur des matériaux alluviaux à texture grossière (sableuse, sablo-limoneuse ou graveleuse). Les cours d'eau à eaux vives peuvent présenter des crues perturbatrices renouvelant en partie le linéaire forestier riverain.

Sur le site, l'aulnaie blanche est distribuée en galeries étroites le long de la Tinée. Ces milieux sont de grand intérêt écologique. Ils peuvent être détruits par les aménagements des cours d'eau et sont sensibles aux espèces envahissantes exotiques. Il convient de les préserver au maximum.

Surface sur le site

9,31 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Boisements rivulaires à Aulne blanc le long de la Tinée © J. BARET

91E0 *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

« Frênaies-érbles des rivières à eaux vives sur calcaires »

Boisements humides hauts qui se maintiennent essentiellement en fond de vallon, en bordure des ruisseaux et des rivières. Ils occupent des terrasses alluviales plus ou moins inondables ou des pentes faibles colluvionnées situées en bas de versant.

Les Frênaies occupent préférentiellement les terrasses alluviales et les fonds de vallons colluvionnés.

Surface sur le site

24,56 ha

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort



Forêts alluviales © J. BARET

Habitats rocheux

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Végétation typique des fentes de falaises calcaires des Alpes sud-occidentales, entre les étages supraméditerranéen et sub-alpin, à diverses expositions. La flore, concentrée au niveau des fissures des rochers, est très spécialisée et présente des espèces originales, avec certaines endémiques locales.

Surface sur le site
11,24 ha
État de conservation
Excellent
Enjeu local
Moyen



Falaises calcaires © J. BARET

8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

« Falaises siliceuses montagnardes à nivales des Alpes »

Végétation typique des fentes de falaises siliceuses des Alpes sud-occidentales, entre les étages supraméditerranéen et sub-alpin, à diverses expositions. La flore, concentrée au niveau des fissures des rochers, est très spécialisée et présente des espèces originales, avec de nombreuses endémiques locales.

Surface sur le site
69,59 ha
État de conservation
Excellent
Enjeu local
Moyen



Falaises siliceuses montagnardes © J. BARET

8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

« Falaises siliceuses subalpines à alpines des Alpes-Maritimes »

Végétation typique des fentes de falaises calcaires des Alpes sud-occidentales, entre les étages supraméditerranéen et sub-alpin, à diverses expositions. La flore y est concentrée au niveau des fissures des rochers. Elle est très spécialisée et présente des espèces originales, avec certaines endémiques locales. Les parois calcaires du site sont relativement peu accessibles. Elles ont conservé une bonne structure et peu de menaces semblent les concerner. La non-intervention est à privilégier.

Surface sur le site
1,51 ha
État de conservation
Excellent
Enjeu local
Moyen



Falaises siliceuses subalpines à alpines © J. BARET

8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

Éboulis de calcschiste, de calcaire ou de marne des étages alpin à montagnard. La granulométrie est variable (éléments fins à grossiers). Ces pierriers occupent des pentes variées. Ils sont généralement mobiles mais parfois fixés dans le cas des chaos de gros blocs. Tous les éboulis calcaires et marneux de la ZSC se rattachent à cet habitat.

Surface sur le site
62,24 ha
État de conservation
Bon
Enjeu local
Moyen

8120 Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin

Proche de l'habitat suivant, il s'en caractérise notamment par une granulométrie fine et la présence du Chardon de Bérard (*Berardia subacaulis*).

Absent de la ZSC, on le rencontre uniquement en quelques points de la zone d'étude complémentaire.

Surface sur le site
négligeable

État de conservation
Excellent

Enjeu local
Moyen



Éboulis calcaires © J. BARET

8110 Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)

« Éboulis siliceux alpins à niveaux à éléments moyens et gros des Alpes »

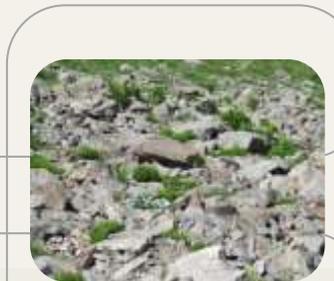
Éboulis siliceux des étages alpin à nival, principalement au-dessus de 2500 m.

Leur mobilité est assez faible. Ils s'étendent sur des pentes variables et sont composés d'éléments moyens à gros.

Surface sur le site
8.24 ha

État de conservation
Excellent

Enjeu local
Moyen



Éboulis siliceux © J. BARET

8110 Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)

« Éboulis siliceux alpins à niveaux à éléments fins des Alpes »

Éboulis siliceux des étages alpin à nival, principalement au-dessus de 2500 m. Ils s'étendent sur des pentes variées et sont composés d'éléments fins. Le sol, squelettique, présente une plus grande proportion de terre fine que dans les éboulis à éléments moyens et gros.

Surface sur le site
3.34 ha

État de conservation
Excellent

Enjeu local
Moyen



Pelouses de dalles siliceuses
© J. BARET

8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dilenii*

Communautés pionnières colonisant les sols superficiels des surfaces de roches siliceuses (granites, gneiss, micaschistes, schistes, grès siliceux) aux étages montagnard et subalpin.

Pelouses parfois primaires, surtout disséminées au sein de systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage ovin et bovin.

Surface sur le site
14,38 ha

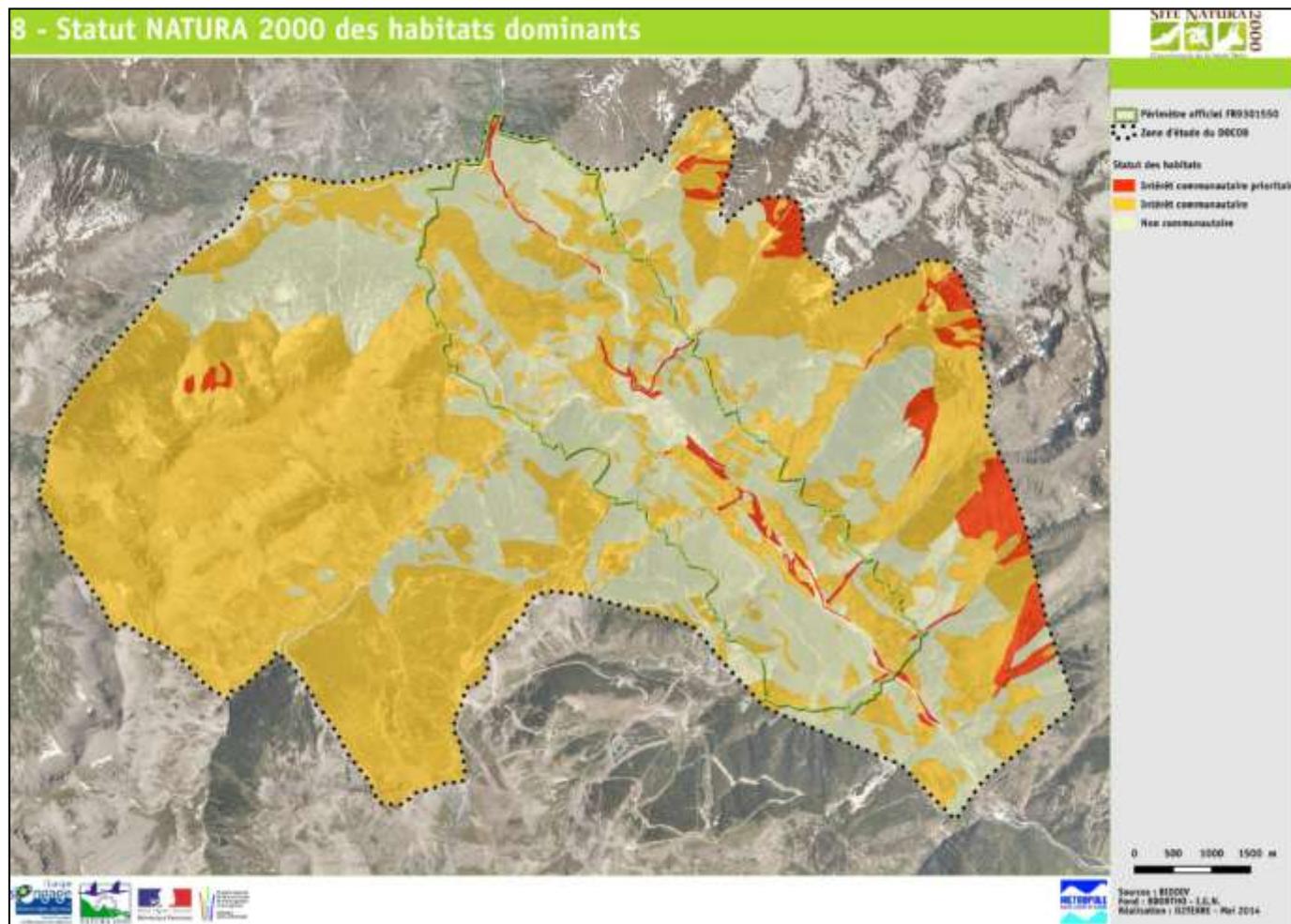
État de conservation
Bon

Enjeu local
Moyen



Pelouses de dalles siliceuses
© J. BARET

CARTE DES STATUTS DES HABITATS AU NORD ET AU SUD DU SITE NATURA 2000



La définition de complexes d'habitats naturels s'est avérée nécessaire pour la représentation des ensembles d'habitats particulièrement imbriqués impossibles à individualiser même à grande échelle. Trois types de complexes ont été utilisés :

- **les « mosaïques d'habitats »** facilitent la visualisation d'ensembles d'habitats distincts les uns des autres, mais de trop faible surface pour être figurés en tant qu'habitats élémentaires à l'échelle de rendu (ex. mosaïques de milieu rocheux dans une garrigue, pentes comprenant des falaises, éboulis et replats de corniches, etc.). La représentation de plusieurs habitats d'un milieu en évolution, occupant parfois des strates différentes en une même place est ainsi possible (ex. pelouses en voie d'embuissonnement ou de boisement).
- **les « superpositions d'habitats »** permettent la représentation d'habitats occupant des strates différentes en une même place (ex. boisements clairs superposés en « sur-étage » sur des milieux herbeux, etc.).
- **les « mélanges d'habitats »** sont constitués de plusieurs habitats mêlés entre eux sans qu'aucune logique apparente (topographie, stratification, échelle, etc.) ne semble régir leur agencement. Il s'agit souvent des caractéristiques inhérentes à des conditions édaphiques, climatiques voire historiques (ex. mélange de pelouses de différents types, mélanges de conifères au sein d'un même peuplement, etc.).



6.2 La flore patrimoniale

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire de la flore (DH Annexe II) était répertoriée dans le SIC. Il s'agit de l'Ancolie de Bertoloni, *Aquilegia bertolonii*, Schott 1853 (UE 1474). Les stations historiques de l'espèce ont été retrouvées et de nombreuses autres stations ont été découvertes dans le cadre de cette étude.

1474 Ancolie de Bertoloni

L'Ancolie de Bertoloni est une espèce endémique franco-italienne liguro-provençale dont l'aire de répartition s'étend de l'Apennin toscan aux Alpes sud-occidentales. En France, on la rencontre de l'étage supraméditerranéen au subalpin inférieur, à des altitudes comprises entre 500 et 2000 m. Peu rare voire localement assez commune dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, elle est très rare dans le Var, le Vaucluse (mont Ventoux), la Drôme (Baronnies) et les Hautes-Alpes (Laragnais).

L'espèce est présente sur le site de manière diffuse, dans l'essentiel de ses habitats de prédilection que constituent les éboulis calcaires et les pelouses rocailleuses sous boisements clairs.

Abondance

30 pieds sur 10 stations

État de conservation

Bon

Enjeu local

Fort

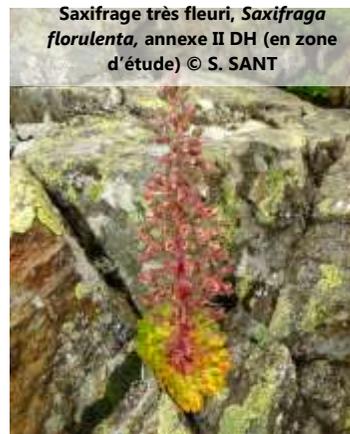


© J. BARET

Autre flore patrimoniale



Chardon de Bérard, *Berardia subcaulis*, liste flore protégée territoire national © S. Sant



Saxifrage très fleuri, *Saxifraga florulenta*, annexe II DH (en zone d'étude) © S. SANT



Ohioglosse commun, *Ophioglossum vulgatum*, liste rouge © S. Sant



Primevère marginée, *Primula marginata*, liste flore protégée territoire national © S. Sant



Joubarbe d'Allioni, *Jovibarba allionii*, Liste flore protégée PACA © S. Sant

6.3 La faune patrimoniale

Le site Natura 2000 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée » bénéficie d'une grande variété de milieux favorable à la présence d'une faune riche et remarquable dont 26 espèces Natura 2000 annexe II.

Celles-ci sont décrites ci-dessous.

Pour chaque espèce sont indiqués, l'abondance sur chaque site, une description de l'espèce, l'état de conservation ainsi que l'enjeu déterminé en croisant la valeur patrimoniale aux différentes menaces présentes sur les sites.



Chauves-souris

1308 Barbastelle d'Europe

Une colonie de reproduction était connue historiquement dans le village de Saint-Etienne-de-Tinée ; grâce aux inventaires de 2013 et 2014, deux nouvelles y ont été découvertes. Au total, neuf gîtes ont été mis en évidence sur le site Natura 2000. Lors du suivi télémétrique, cette chauve-souris a régulièrement été contactée en chasse dans les ripisylves et les prairies boisées de la ZSC et de la zone d'étude complémentaire (en particulier le Vallon de Demandols).

Abondance

Notée sur 6 points d'écoute, 9 gîtes sur le site

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Très Fort



© V. CARRERE

1303 Petit Rhinolophe

Le Petit rhinolophe est très présent sur la zone Natura 2000 : plusieurs individus isolés ont été observés dans des cavités souterraines et dans des bâtiments ; une colonie de mise-bas a également été trouvée dans une ancienne glacière à proximité d'une grange dans le secteur des Chabottes. Les données historiques montrent que ces souterrains sont également utilisés pour l'hibernation. Les habitats naturels occupant le nord du site semblent particulièrement propices à cette espèce.

Abondance

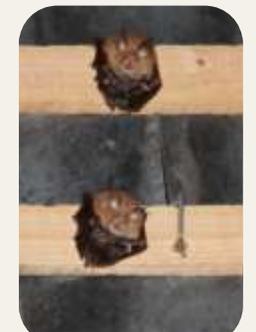
Noté sur 1 point d'écoute, 3 sites d'hibernation

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Fort



© D. SARREY

1307 Petit Murin

L'espèce a été observée plusieurs fois en hibernation dans la zone Natura 2000 par les agents du parc du Mercantour, mais n'a pas été contactée lors des inventaires 2013. Les secteurs de prairies de fauches dans la vallée comme en altitude y sont favorables.

Abondance

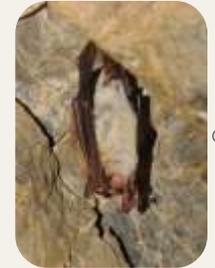
1 site d'hibernation

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Moyen



© V. CARRERE

1324 Grand Murin

L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires effectués en 2013 et 2014, mais un individu avait été capturé il y a quelques années dans la zone d'étude complémentaire. Il est possible que cette chauve-souris hiberne dans la grotte de l'Apiller et les mines de Clai Basse.

Abondance

Présent sur 1 site de chasse

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Moyen



© R. COLOMBO

1323 Murin de Bechstein

Lors des inventaires 2013, l'espèce a potentiellement été entendue sur un point d'écoute situé en ripisylve. Les Myotis étant particulièrement difficiles à distinguer par analyse acoustique, l'identification de cette espèce n'a pas pu être établie avec certitude. Ce murin semble en outre avoir été contacté une fois par Naturalia en 2012 dans le secteur de Champés.

Abondance

Noté sur 1 point
d'écoute

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Très Fort



© R. COLOMBO

1321 Murin à oreilles échanquées

L'espèce a été observée plusieurs fois en hibernation dans la zone Natura 2000 par les agents du parc du Mercantour, et historiquement un individu avait été capturé dans la zone d'étude complémentaire. La difficulté de reconnaissance acoustique des Myotis n'a pas permis d'identifier précisément cette espèce sur les points d'écoute de 2013.

Abondance

Noté sur 1 point d'écoute ;
1 site d'hibernation

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Moyen



© D. SARREY



Amphibiens

1994 Spéléomante de Strinati

Le Spéléomante de Strinati est un urodèle de taille inférieure (maximum 130 mm) à celle des salamandres avec lesquelles il peut être confondu. C'est une espèce endémique de l'extrême sud-est de la France (04 et 06) et du nord-ouest de l'Italie (Ligurie) - Répartition mondiale restreinte.

Les principales zones d'observations sont situées le long du sentier valléen de la Vésubie, sur l'ensemble du versant sud-est du Massif de Castel Vieil (canal du Caïre, ravin du Caïre, Mounart) et au versant nord du massif, sur les affleurements de Roque Pélaou, au sein d'une carrière en activité. Excellent état de la population. Maintien possible via des modifications d'usages (0 phytosanitaire, restauration de murets en pierre sèche, utilisation de gabions).

Abondance

2 stations

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Très fort



© V. RIVIERE



Autres mammifères

Loup

Les inventaires sont gérés par l'Etat avec un suivi hivernal et un suivi estival. Le site Natura 2000 est inclus dans le territoire de la meute dite de « Haute-Tinée ». Les suivis hivernaux réalisés depuis l'hiver 1996/1997 sur cette meute font état d'un nombre d'individus différenciés allant de deux à huit (données Réseau Loup/Lynx – ONCFS). De nombreux indices de présence du Loup sont recensés sur les communes de Saint-Etienne-de-Tinée, où il se reproduit, et de Saint-Dalmas-le-Selvage. Le site Natura 2000 apparaît très favorable au Loup : d'importants boisements sont présents, en particulier sur les versants en rive droite de la Tinée, et les proies potentielles (Cerf élaphe, Chamois, Chevreuil, etc.) y paraissent assez nombreuses, car ces mammifères ont été observés à plusieurs reprises lors de nos inventaires ciblés sur d'autres groupes taxonomiques.



© Parc du Mercantour



Insectes

1065 Damier de la Succise

Le Damier de la succise n'a été observé qu'en un seul point du site Natura 2000 : un individu a été vu le 27 juillet 2013 entre les lieux dits « Riba Passaia » et « Chabraire Bas », à 1280 m d'altitude.

Sur le site Natura 2000, le Damier de la succise et ses plantes-hôtes ont principalement été notés dans les prairies de fauche de basse altitude (habitat d'intérêt communautaire 6510) entre 1080 et 1700 m d'altitude. Les prairies de fauche de montagne (habitat d'intérêt communautaire 6520) pourraient également être favorables à ce papillon.

Abondance

1 seule station mais habitat potentiel bien représenté

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Moyen



© V. CARRERE

1078 Ecaille Chinée

L'Ecaille chinée a anciennement été signalée dans le village de Saint-Etienne-de-Tinée (donnée A. Cavalier, 1955, issue de SILENE Faune) et plus récemment au bord de la Tinée au Bourguet (données F. Billi, 2002 et 2005). Aucune observation n'a été effectuée lors des inventaires de l'été 2013 ; cependant, l'Ecaille chinée affectionnant les milieux forestiers clairs et frais, l'ensemble des boisements bordant la Tinée lui semblent favorables, nous pouvons donc considérer que sa présence est sans doute toujours probable.

Sur le site Natura 2000, l'Ecaille chinée est signalée entre 1050 et 1160 m d'altitude dans les ripisylves des bords de la Tinée, en particulier : les frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées (habitat d'intérêt communautaire prioritaire 91E0*), les aulnaies blanches (habitat d'intérêt communautaire prioritaire 91E0*).

Abondance

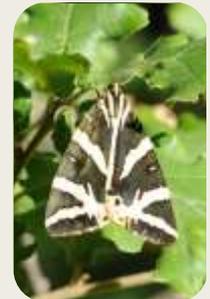
2 stations connues

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Faible



© V. CARRERE

1083 Lucane cerf-volant

Ce coléoptère d'intérêt communautaire a été observé dans le village de Saint-Etienne-de-Tinée en 2011 (donnée G. Caratti issue de l'enquête Lucane de l'OPIE) ainsi qu'en un autre lieu non précisé de la commune (donnée J. Baret, 2013).

Les habitats les plus favorables à l'espèce (vieux chênes – *Quercus* spp.) sont rares sur le site, toutefois les larves peuvent également se développer dans les souches d'autres vieux arbres : frênes (*Fraxinus* spp.), peupliers (*Populus* spp.), aulnes (*Alnus* spp.), saules (*Salix* spp.), parfois aussi pins (*Pinus* spp.)..., qui sont bien représentés sur la zone étudiée, notamment à proximité de la Tinée. Les aulnaies blanches et les frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées (habitats d'intérêt communautaire prioritaire 91E0*) semblent particulièrement accueillantes pour le Lucane.

Abondance

Connu sur 2 stations

État de conservation

Moyen

Enjeu local

Faible



Sources : © V. CARRERE

Autre faune patrimoniale



Couleuvre d'esculape, *Zamenis longissimus*, Annexe IV de la DH, Protection nationale, Liste Rouge



Vipère aspic, *Vipera aspis*, Protection nationale © S. SANT



Lézard vert, *Lacerta bilineata bilineata*, Annexe IV de la DH, Protection nationale © S. SANT



Zygène des bugranes, *Zygaena hilaris*, © V.CARRERE



Aigle Royal, *Aquila chrysaetos*, annexe I DO, Protection nationale, Liste Rouge Nationale © Y.DELEPINE -LPO



Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*, Annexe I de la DO, Protection nationale Liste Rouge Nationale © JC. TEMPIER



Circaète Jean-le-Blanc, *Circaetus gallicus*, annexe I Directive Oiseaux, Protection nationale Liste Rouge Nationale © JC. TEMPIER



Ecureuil roux, *Sciurus vulgaris*, annexe I Convention Berne, Protection nationale © S. SANT

Toutes les chauves-souris, reptiles et amphibiens sont protégés sur le territoire national.

7 - LES ACTIVITÉS HUMAINES

L'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver la richesse écologique des sites naturels tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles sur celui-ci. Pour ce faire il a été nécessaire, en parallèle à l'élaboration du diagnostic naturaliste, de réaliser un état des lieux des activités humaines et des usages présents sur ce site Natura 2000 et sur les deux communes concernées.

Le principe retenu par la Métropole Nice Côte d'Azur a été d'associer les acteurs du territoire dès la phase de l'inventaire ce qui a permis de dresser le diagnostic socio-économique du territoire. Ainsi plus de 80 acteurs du territoire ont été rencontrés au cours d'entretiens personnalisés (méthode privilégiée), de réunions thématiques ou encore d'entretiens téléphoniques.

Pour la réalisation de ces entretiens, une méthode hiérarchisée et itérative a été suivie permettant d'aller du niveau d'information le plus général vers le plus précis. Le président du comité de pilotage ainsi que les maires des communes ont joué un rôle déterminant dans l'identification des acteurs à interroger et à associer à la démarche.

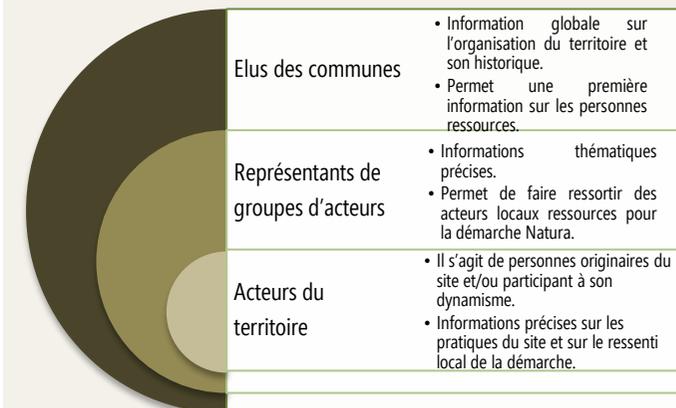
Les données récoltées lors de la réalisation de cette étude socio-économique sont reprises de manière synthétique ci-dessous.



Le site Natura 2000 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée» en hiver © T. MALATRASI

+ de **50** acteurs du territoire rencontrés

Démarche de l'enquête des personnes ressources :



Catégorie d'acteurs consultés au cours de la phase d'élaboration du volet socio-économique du DOCOB du site à Chauves-souris de la Haute-Tinée:

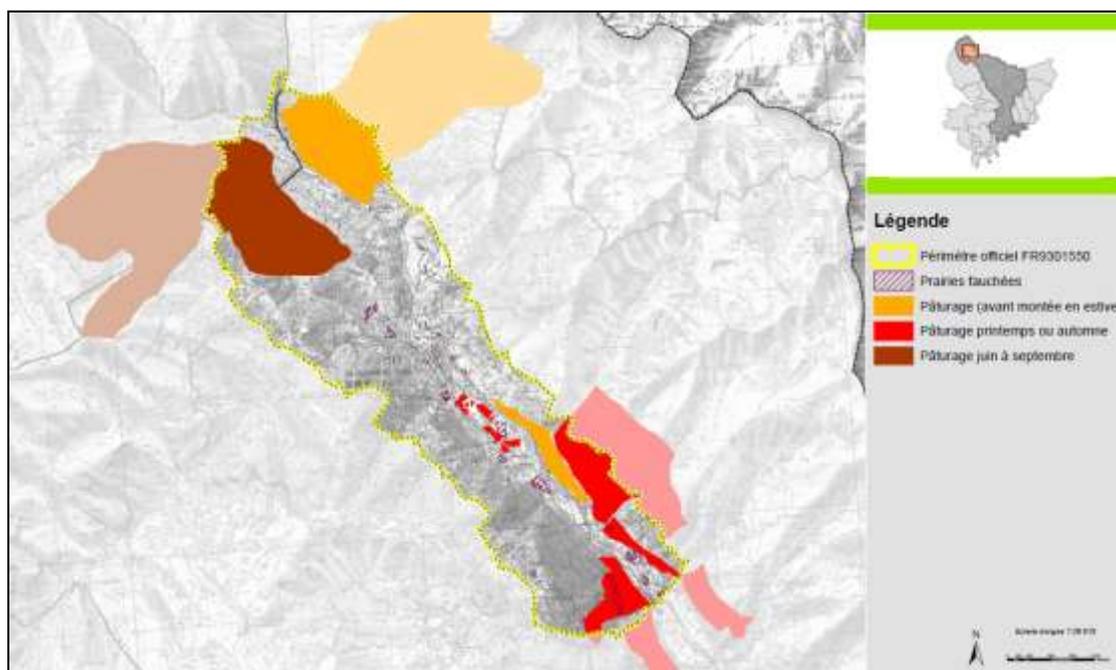
	Personnes rencontrées ou contactées
Élus des communes	2
Services techniques des collectivités	6
Agriculture	11
Forêts	6
Chasse	2
Pêche	4
Activités commerciales et industrielles	6
Sports de pleine nature	9
Tourisme/ Urbanisme et aménagements	5
Total (Mars 2014)	51

7.1 L'agriculture

Les pratiques agricoles au sein du site Natura 2000 sont liées exclusivement à l'élevage ovin. Seuls 14 ha du site sont encore fauchés. A noter également un pastoralisme en forêt bien présent.

Les communes du site Natura 2000 à Chauves-souris de la Haute-Tinée ont su conserver une tradition d'élevage et d'agriculture. Les nombreuses fêtes locales, telle que la Foire Concours Agricole organisée à Saint-Etienne-de-Tinée en octobre, attestent de l'aspect patrimonial de l'agriculture sur ces communes. Cependant les espaces agricoles hormis ceux voués à l'élevage sont cependant en régression. Cela favorise la fermeture des milieux (prés de fauche envahis par les ligneux), l'abandon du patrimoine agricole bâti, la diminution de la qualité paysagère du site et une perte d'une activité économique pour la commune. La pression de prédation lupine, qui fragilise la filière de l'élevage, joue également un rôle dans la modification des pratiques d'élevage qui peuvent entraîner notamment du surpâturage localisé lors de l'utilisation de parc de nuit. A long terme, il est donc à craindre l'abandon de la pratique agricole professionnelle, la fermeture des milieux sur ce site Natura 2000 et par conséquent la perte de certains habitats naturels et d'espèces. L'enjeu sur ce site serait donc de ré-ouvrir certains milieux (des parcelles dans le bois d'Anelle pourraient faire l'objet d'une réouverture de milieux pour favoriser le pâturage) et de préserver les prés de fauche et les pâturages existant.

La carte suivante montre la répartition de l'agriculture sur les sites.



ÉLÉMENTS CLÉS

- L'élevage comme activité agricole dominante ;
- 480 ha du site pâturés au printemps et à l'automne
- Des pratiques extensives voir en déclin, entraînant un risque de banalisation et de fermeture du paysage sur le site.
- Un apiculteur professionnel utilisant le site Natura 2000 ;
- De nombreuses initiatives menées par les différents acteurs ;

Activité agricole essentiellement pastorale

- 1 éleveur professionnel ovin lait ;
- 4 éleveurs professionnels ovin viande et un occasionnel ;
- 2 transhumants

Activités agricoles secondaires

Fauche et apiculture

ENJEUX

- Maintenir un pastoralisme extensif, jouant un rôle important dans l'entretien des milieux ouverts, dans un contexte de prédation lupine (modification des pratiques pouvant entraîner un surpâturage ou abandon de certaines zones qui risqueraient de se refermer) ;
- Valoriser les activités agricoles du site et aider à la rénovation des systèmes d'irrigation ;



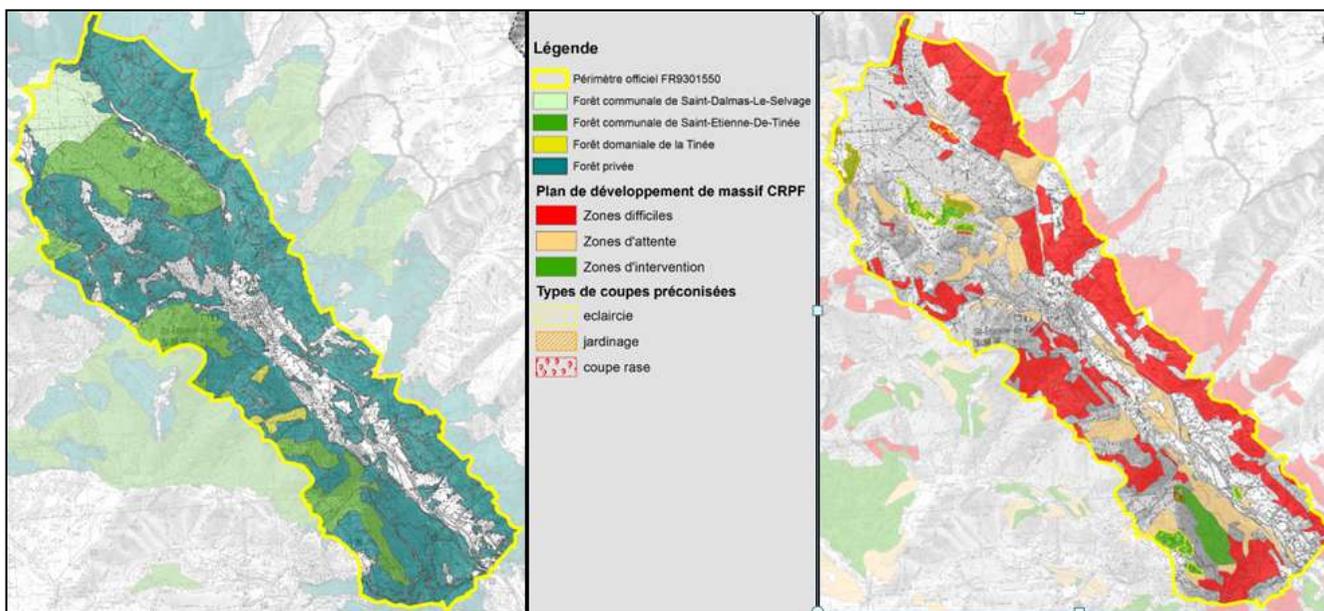
Brebis et fromagerie de la Belloire sur le site Natura 2000 à Chauves-souris de la Haute-Tinée © P. CHEVALIER

7.2 La sylviculture

Le site Natura 2000 est constitué à plus de 81 % de zones forestières selon l'Inventaire Forestier National (IFN 2004). La forêt existe sous trois statuts de propriétés sur le site Natura 2000 : domanial, communal et privé. Sur les 1 456 ha de forêts du site, 26,5 % sont publiques et 73,5% sont privées.

- ▶ Le parcellaire forestier privé, appartenant à un grand nombre de propriétaires, est très morcelé ; il n'y a aucun plan simple de gestion. Quelques coupes de mélèze ont toutefois été observées.
- ▶ Les forêts publiques du site sont toutes exploitées. La gestion consiste en des coupes jardinatoires tous les 15 à 20 ans en fonction de l'altitude et de l'état sanitaire des bois. La régénération naturelle est favorisée pour le sapin et l'épicéa ; le décapage et la régénération assistée sont pratiqués pour le mélèze. Afin de faciliter l'exploitation, des projets de pistes sont à l'étude.

La carte suivante montre le statut foncier des forêts et la gestion mise en œuvre :



ÉLÉMENTS CLÉS

- Un peuplement forestier majoritairement composé de mélèze, de sapin, d'épicéas et de pin sylvestre ;
- 3 statuts de propriété des forêts avec :
 - La forêt communale de Saint-Etienne-de-Tinée qui couvre 297 ha du site ;
 - La forêt communale de Saint-Dalmas-le-Selvage qui couvre 77 ha du site ;
 - La forêt domaniale de la Tinée qui concerne 12 ha du site ;
 - Les forêts privées qui représentent 171 ha
- 75 % des forêts du site sont exploitées économiquement malgré des contraintes liées aux fortes pentes et au manque d'accessibilité ;
- Une tendance générale à l'enrichissement et à une croissance des forêts au détriment des milieux ouverts ;
- Un sylvopastoralisme bien présent (1 concession de pâturage) ;

ENJEUX

- Un pastoralisme en forêt à maintenir ;
- Prendre en compte les enjeux du site lors de la création de pistes forestières ;
- Une gestion durable à garantir sur les sites Natura 2000 ;
- La prise en compte des espèces animales, végétales et des habitats lors de la programmation des futures opérations de brûlage dirigé ;



Boisements au niveau du bois d'Anelle © P. CHEVALIER

Tourisme

- une offre touristique tournée vers les sports de pleine nature,
- le site est un point de départ pour rejoindre le Mercantour et ses lacs l'été, ou la station de ski d'Auron l'hiver,
- un afflux de touristes du 15 juin au 10 septembre, dates d'ouverture du col de la Bonette,
- un dynamisme économique apporté par le tourisme d'hiver,
- un tourisme vert à développer.

Sports de pleine nature

- des pratiques variées entre l'été et l'hiver : randonnée (GR5 et 4 circuits de randonnée majoritairement empruntés) et VTT (13 parcours de VTT pour une activité principalement axée sur la descente et concentrée sur Auron) l'été et ski de fond, ski de randonnée ou raquette à neige l'hiver,
- un enjeu économique important lié aux sports et loisirs de pleine nature sur les communes du site,
- un partenariat à mettre en place avec les guides de moyenne montagne et les offices de tourisme locaux.
- 11 manifestations sportives traversant les communes du site (données 2013) ;
- Sports motorisés : les nombreuses pistes forestières traversant les sites constituent autant de terrains de pratique potentiels pour les activités motorisées (quads, motos, etc.). La circulation y est pourtant interdite (arrêté municipal du 5 septembre 2011).

Chasse

- 1 Unité de gestion et 2 Sociétés de Chasse (1 par commune) ;
- Pratique de la chasse de septembre à janvier ;
- Un engagement du monde de la chasse dans les démarches Natura 2000 au travers d'opérations d'ouverture de milieux ;

Pêche

- 1 Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique réciprocitare : AAPPMA « la Haute-Tinée » ;
- 1 réserve de Pêche, en amont du site, instituée par le règlement intérieur de l'AAPPMA ;
- Pratique de la pêche de mars à septembre ;
- Un engagement du monde de la pêche dans les démarches Natura 2000 au travers d'intervention sur les espèces envahissantes.

7.3 Le tourisme, les activités de nature et de loisirs

Tourisme et sports de pleine nature :

Le tourisme constitue une ressource économique majeure de la vallée de la Tinée. La diversité de climats, de reliefs et de paysages spectaculaires (gorges, plateaux, alpages, prés-bois) font de cette vallée une destination touristique de choix, été comme hiver. Sa partie Nord abrite les principales stations de ski du département tandis que le Sud plus escarpé compte de nombreux villages et hameaux pittoresques (Bairols, Roure ou Marie) qui sont autant de haltes dans les excursions vers le col de La Bonette-Restefond ou les lacs du Mercantour.

L'offre touristique sur les communes du site Natura 2000 est principalement tournée vers les sports de pleine nature et varie selon les saisons. Le ski de piste, le ski de fond, la raquette à neige, le ski de randonnée ont la part belle l'hiver, tandis que la randonnée pédestre, le parapente, le VTT et la découverte du patrimoine culturel sont privilégiés l'été. L'attractivité de ces communes repose par ailleurs sur la présence du massif du Mercantour.

Une dynamique est en cours quant au développement du tourisme et à la structuration des sports de nature au travers notamment du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) de sports de pleine nature et de l'amélioration de l'hébergement et des refuges en lien avec l'itinérance. Ce développement devra être maîtrisé afin de ne pas engendrer de surfréquentation préjudiciable aux habitats et espèces Natura 2000. A noter que les espaces, sites et itinéraires proposés au PDESI sont soumis à l'évaluation des incidences. Enfin, une attention particulière devra être apportée quant aux manifestations sportives ayant lieu sur le territoire concerné et plus particulièrement dans l'accompagnement des organisateurs soumis ou non à évaluation des incidences.

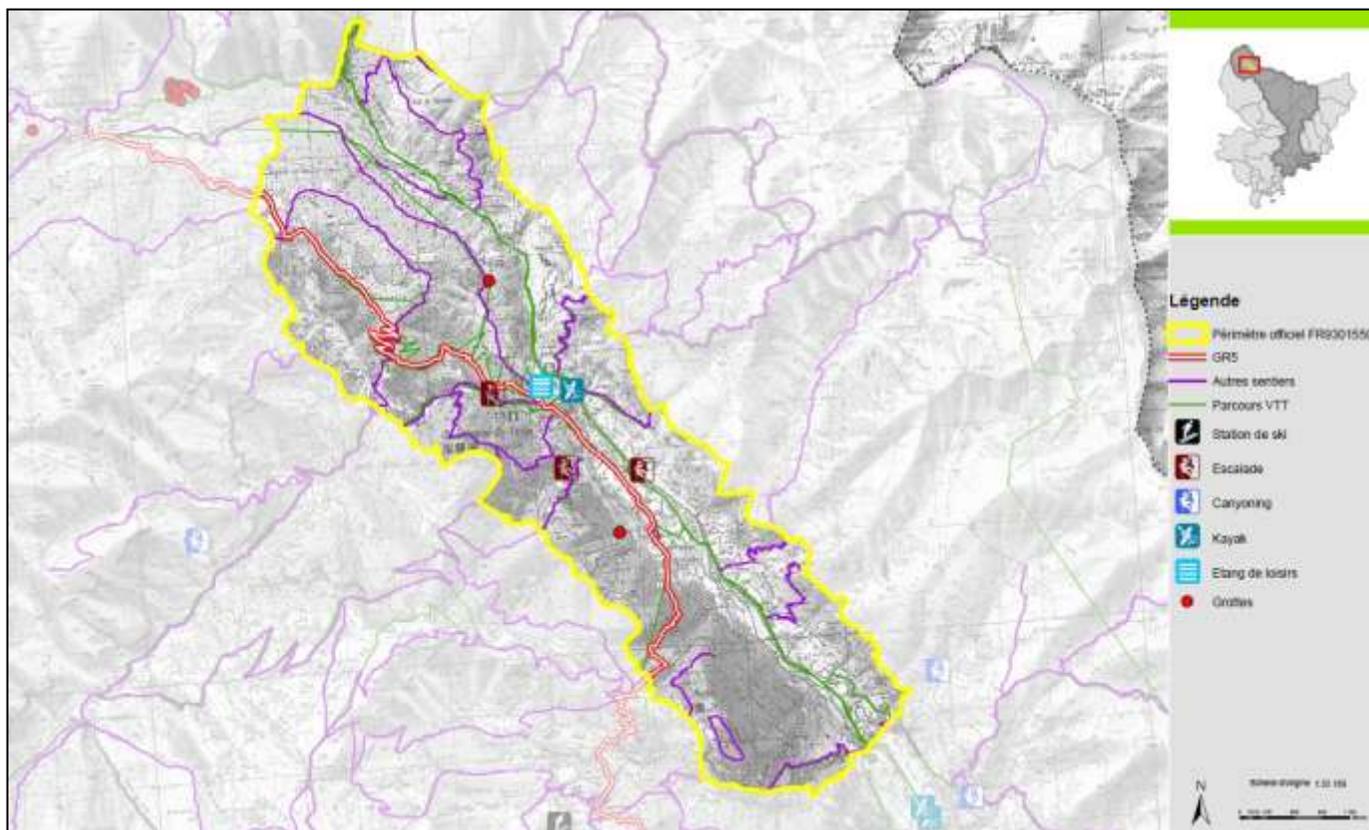
Chasse et pêche :

Hormis sur le secteur de la Clapière, l'ensemble du site fait l'objet de chasses assez actives. Deux sites d'agraineage sont présents au sein du site et des aménagements cynégétiques sont réalisés afin de favoriser le petit gibier. Si des opérations de cultures cynégétiques devaient être menées au sein du site, elles pourraient être à l'origine de l'introduction d'espèces envahissantes. Il faudra par conséquent veiller au choix des espèces. Les chasseurs participent également au maintien des milieux ouverts.

La pêche se pratique quant à elle dans tous les cours d'eau du site (Tinée, Ardon, Riou d'Auron, etc.) hormis au niveau du secteur de la Clapière, dans le respect de l'Arrêté municipal du 27 novembre 1991.

La pêche en marchant dans l'eau n'est possible qu'à partir du 15 avril afin de limiter le piétinement des frayères. Une réserve de pêche est mentionnée dans le règlement intérieur de l'AAPPMA de la Haute-Tinée du Pré du loup au pont du Bourguet. L'espèce principalement pêchée est la Truite fario, pour laquelle un alevinage est effectué.

La carte ci-après montre les principaux parcours de sports de pleine nature.



ENJEUX

Tourisme

- Un tourisme vert à développer en partenariat avec les communes et les guides de Moyenne-Montagne du secteur ;
- Sensibiliser à la préservation de l'environnement ;
- mettre en place une animation sur Natura 2000 (Stand à l'Office de Tourisme et à la Maison du Parc, ou parcours de découverte, etc.)

Sports de pleine nature

- Sensibiliser à la préservation des habitats et espèces lors de la pratique de ces sports de pleine nature ;
- Organiser des sorties nature avec les associations sportives locales et les professionnels du sport.

Chasse

- Maintenir les milieux ouverts en réponse à la problématique de reforestation spontanée ;
- Mener une réflexion concernant le choix des espèces utilisées pour les cultures cynégétiques ou mellifères ;

Pêche

- Prendre en compte les effets cumulés des usages sur les milieux aquatiques ;
- Mener une veille contre les espèces invasives en partenariat avec les pêcheurs du site.



Motocross dans les prairies du Bois d'Anelle © P.CHEVALIER

Offre touristique et sportive sur le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée © P.CHEVALIER

Note de synthèse / DOCOB du site Natura 2000 FR9301550 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée » / 19 août 2015

7.4 Les activités commerciales et industrielles

Les entreprises développant des activités de commerce et de prestations de services sont assez développées sur les communes de Saint-Dalmas-le-Selvage et Saint-Etienne-de-Tinée avec respectivement 40 % et 60,3 % des établissements consacrés à ces secteurs. Viennent ensuite les structures dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (25,7 %) ou de la construction (20 %) sur Saint-Dalmas-le-Selvage, et de la santé ou l'enseignement sur Saint-Etienne-de-Tinée (24,5 %).

Plusieurs activités industrielles sont recensées au sein du site Natura 2000, avec la présence de deux scieries et d'une entreprise d'exploitation forestière par câble-mat. Sur Saint-Etienne-de-Tinée, l'essentiel des activités artisanales et industrielles a lieu au centre du village, dans la zone artisanale d'Azueros et autour de la station d'Auron. Cette dernière génère de multiples emplois tertiaires, avec la présence d'un nombre important de magasins de sports et de loisirs qui représentent plus de la moitié des commerces présents sur la commune. Sur Saint-Dalmas-le-Selvage, les artisans sont principalement regroupés dans le village. Leur activité est réduite l'hiver à cause des conditions climatiques.

Deux zones de concassage et de stockage de pierres sont situées dans le site, dont une au quartier Azueros aux abords de la Tinée. Ces matériaux inertes, destinés au BTP, ne subissent aucune modification importante susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Au-delà des activités artisanales et commerciales présentes, 2 micro-centrales hydrauliques sont situées à Saint-Etienne-de-Tinée : une dans le site, au niveau de l'Alberia, et une sur Roya (hors site). A noter également qu'à 2500 mètres d'altitude, au dessus de la partie Est du site Natura 2000, culmine le lac du Rabuons équipé d'une prise d'eau EDF datant de 1939.

De nombreux projets hydroélectriques sont prévus sur tout le linéaire de la Tinée.

ÉLÉMENTS CLÉS

- Une activité de commerce et de prestation de service prépondérante avec une tendance évolutive à la baisse ;
- Peu d'industries implantées sur le site ;
- 1 centrale hydroélectrique au sein du site et 2 à proximité ;
- une utilisation de la rivière Tinée pour produire de l'électricité amenée à augmenter considérablement au sein du site avec 3 projets de microcentrales hydroélectriques.

ENJEUX

- Effets cumulés potentiels des différents projets hydroélectriques à l'échelle du bassin hydrographique ;

→ il s'agira donc de prendre en compte les effets cumulés des usages sur les milieux aquatiques et de veiller au maintien des continuités écologiques et du transport solide et liquide.

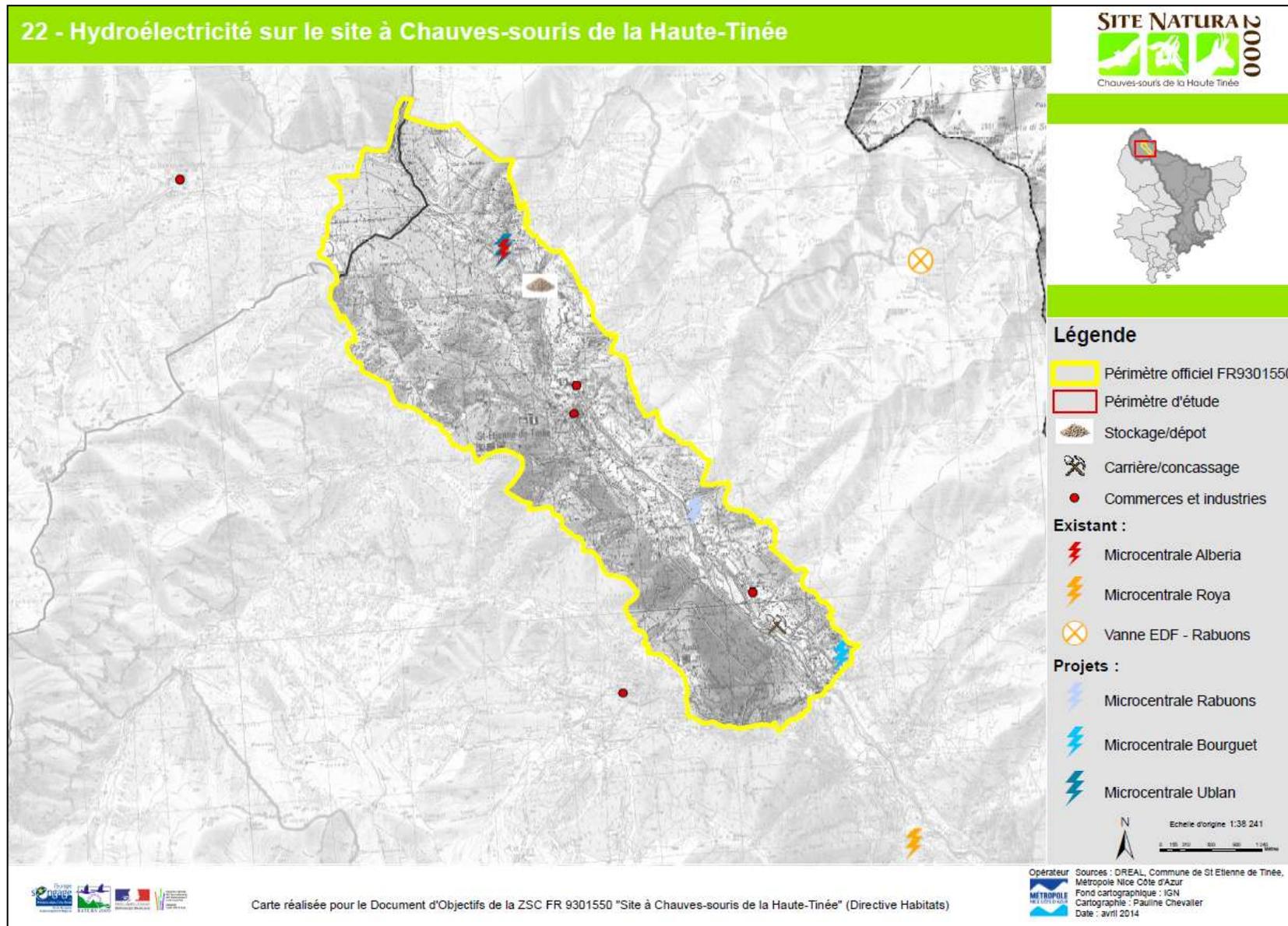


Les activités industrielles et commerciales sur le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée

© P.CHEVALIER



La carte suivante montre la répartition des activités industrielles.



7.5 L'urbanisme et l'aménagement

Les documents d'urbanisme opposables sur le site Natura 2000 sont le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Etienne-de-Tinée (PLU du 23 mai 2008) et la Carte communale de Saint-Dalmas-le-Selvage (20 avril 2005). Ces documents seront remplacés prochainement ; en effet pour les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, un PLU(m) sera mis en place dès 2017.

De plus, les projets d'aménagements en cours au sein du site Natura 2000 ou à proximité, à savoir le projet de développement d'un complexe thermal et de remise en forme sur le hameau de Berthemont-les-Bains de Roquebillière, l'extension de la zone d'activité à Plan du Var ainsi que le projet d'Eco-Vallée, pourront nécessiter dans l'avenir la construction de logements pour faire face à cette croissance. Les projets, aménagements et infrastructures liés à l'urbanisation existante et nouvelle (entretien des lignes électriques, sécurisation des falaises, etc.) devront notamment tenir compte des habitats et espèces afin de ne pas générer d'impacts négatifs. Cette prise en compte pourra s'effectuer via l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme. A noter que les projets d'aménagements sur les communes du site Natura 2000 sont contraints par le relief et les risques naturels (mouvements de terrains, inondations, etc.), l'urbanisme se développe donc en extension de l'urbanisation existante.



Canal d'Ublan © P. CHEVALIER



Rond point du Drogon, canal de dérivation de la Clapiere et installation électrique de RTE dans le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée © P.CHEVALIER

ÉLÉMENTS CLÉS

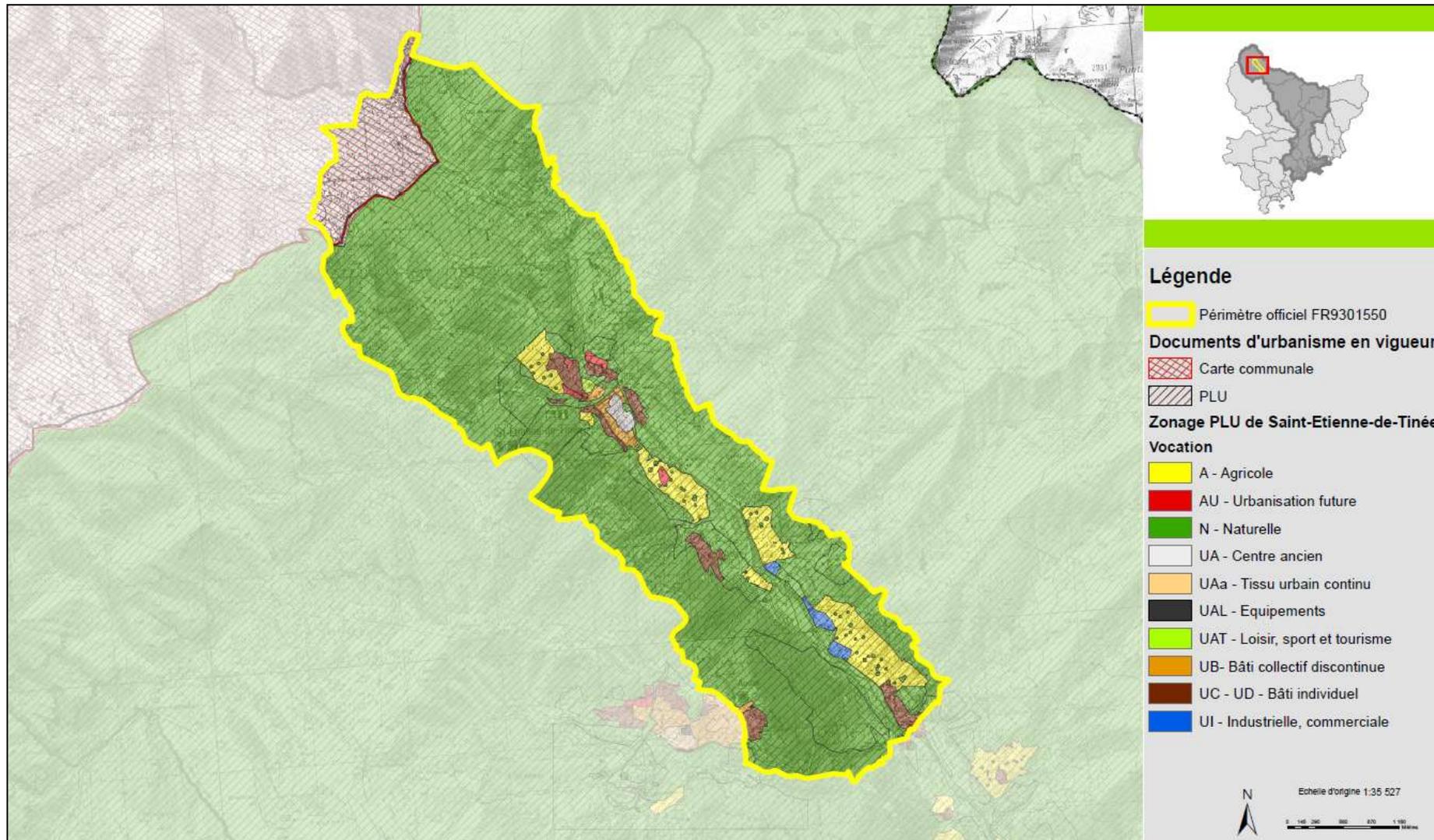
- une population vieillissante et en croissance avec 1 311 habitants recensés sur Saint-Etienne-de-Tinée en 2009 et 131 habitants à Saint-Dalmas-le-Selvage,
- 3 captages d'eau pour l'alimentation en eau potable et 6 réservoirs d'eau ;
- 3 réseaux de canaux d'arrosage présents sur le site;
- Des stations d'épuration en aval du site Natura 2000 avec un milieu récepteur occasionnellement impacté par la STEP d'Auron ;
- 1 500 ha du site classés en zone Naturelle (N) ;
- 1 ligne électrique à haute-tension (63 kvolts) Isola-Saint-Etienne-de-Tinée
- 3 routes métropolitaines au niveau du site Natura 2000.
- des projets d'aménagement à proximité ou dans le site, avec entre autres un projet touristique à Auron et une création de piste de ski/DFCI dans la forêt de la Pinatelle.

ENJEUX

- Continuer les efforts d'amélioration en matière d'assainissement ;
- Prendre en compte la biodiversité dans les travaux d'aménagement, de sécurisation, d'entretien des routes ;
- Suivre les différents projets d'aménagement.
- Soutenir, voire porter, les projets de valorisation ou de restauration des canaux d'irrigation ;

La force de ce territoire réside dans l'implication des différents acteurs et ce au travers des nombreuses initiatives qu'ils portent. On notera notamment de nombreux projets menés par les différentes collectivités, la chambre d'Agriculture, le CERPAM, l'ONF, la FDC, la FDP, etc. Cependant cette multiplicité d'acteurs et d'initiatives demande un travail supplémentaire de mise en cohérence des stratégies. Tout l'enjeu au travers de cette démarche Natura 2000 sera de faire émerger une stratégie commune et concertée basée sur une volonté d'avancer ensemble pour la préservation de la richesse du patrimoine qu'elle soit naturelle, sociale ou culturelle.

La carte suivante montre le zonage des documents d'urbanisme en vigueur :



8 - LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Après identification des enjeux de conservation issus du croisement de la valeur patrimoniale des espèces et des habitats naturels avec les menaces présentes sur les sites (cf. paragraphe 6 - Patrimoine naturel) et après la hiérarchisation de ceux-ci, des objectifs de conservation (OC) ont été définis et priorisés. Les objectifs de conservation découlent donc des enjeux de conservation et traduisent à l'échelle des sites, la déclinaison ultime de Natura 2000 : préserver la biodiversité.

Les objectifs sont déclinés par grands types de milieux qui correspondent à des entités pour lesquelles des modes de gestion similaires peuvent être instaurés. On distinguera : les milieux ouverts (pelouses, prairies, landes, fourrés, etc.), rocheux (falaises, éboulis, etc.), forestiers et humides (cours d'eau, sources, végétation ripicole, mégaphorbiaies, etc.).

Afin de conserver une approche écosystémique indispensable à la préservation des espèces, les objectifs généraux de conservation ont été identifiés uniquement sur les milieux naturels, les habitats étant considérés dans leur ensemble avec les espèces qu'ils accueillent. Ces dernières sont traitées de manière distincte dans un second temps, par la définition d'objectifs de conservation opérationnels spécifiques. Cette démarche permet ainsi de ne pas dissocier la conservation de l'espèce et celle de son habitat.

- OC1 - Maintenir les habitats agro-pastoraux dans un bon état de conservation
- OC2 - Préserver le caractère naturel des pelouses sèches, des landes et des fourrés
- OC3 - Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers
- OC4 - Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux
- OC5 - Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides

Espèces concernées	OBJECTIFS DE CONSERVATION GÉNÉRAUX				
	Milieux ouverts		Milieux forestiers	Milieux rocheux	Milieux humides
	OC1	OC2	OC3	OC4	OC5
Flore		X		X	
Amphibiens	X			X	X
Chauves-souris	X	X	X	X	X
Insectes	X	X	X		

STRATÉGIE CONSERVATOIRE

5 Objectifs Généraux de Conservation

Dont **1** prioritaire et **2** secondaires

→ **2** Objectifs de Conservation pour les milieux ouverts

→ **1** Objectif de Conservation pour les milieux rocheux

→ **1** Objectif de Conservation pour les milieux forestiers

→ **1** Objectif de Conservation pour les milieux humides

Les différents OC sont déclinés en sous-objectifs de conservation opérationnels (SOC) qui traduisent plus concrètement les objectifs généraux.

Les données récoltées lors de la réalisation de l'étude socio-économique du DOCOB sont reprises de manière synthétique ci-dessous :

N°OC	Priorité des OC	Objectifs de Conservation Généraux	N°SCO	Sous-objectifs de conservation(SOC) : objectifs de Conservation Opérationnels (le but)	Priorité des SOC
MILIEUX AGROPASTORAUX					
OC1	1	Maintenir les habitats agro-pastoraux dans un bon état de conservation	OC1-a	Conserver, voire restaurer si des opportunités se présentent, les prairies et pelouses semi-naturelles (habitats 6210, 6510 et 6520) sur les espaces agropastoraux du site (fond de vallée en aval de Saint-Etienne-de-Tinée, versants de rive gauche de la Tinée – secteurs des Blachières et de Riba Passaia/Asuéros, secteur d'Ublan)	1
			OC1-b	Veiller à maintenir ou à restaurer les éléments fixes du paysage (haies, bâti agricole, murets, canaux...) pour la faune (Spéléomante de Strinati et Chiroptères) au sein des espaces agropastoraux du site (fond de vallée en aval de Saint-Etienne-de-Tinée, versants de rive gauche de la Tinée – secteurs des Blachières et de Riba Passaia/Asuéros, secteur d'Ublan)	1
OC2	3	Préserver le caractère naturel des pelouses naturelles, des landes et des garrigues	OC2-a	Conserver les pelouses naturelles, les landes et les fourrés (habitats 6170, 6230*, 5110, 5130 et 4060) dans les secteurs d'Ublan/Anelle et Las Rayas	3
MILIEUX FORESTIERS					
OC3	2	Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers	OC3-a	Préserver les habitats forestiers sensibles (pessières 9410 et mélèzeins 9420 du bois d'Anelle et ripisylves 91E0* de la vallée de la Tinée)	2
			OC3-b	Conserver quelques très gros bois, arbres sénescents ou arbres à micro-habitats (fissures, cavités, pourritures, etc.), rares sur le site et favorables à plusieurs espèces spécialisées (en particulier mousses, chauves-souris et coléoptères saproxyliques), au sein des milieux forestiers notamment sur les versants de rive droite les plus facilement exploitables (bois d'Anelle, bois de la Pinatella, secteur d'Auron) et ceux en contact avec les activités humaines (vallée de la Tinée)	1
MILIEUX ROCHEUX					
OC4	3	Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux	OC4-a ¹	Conserver la diversité et la tranquillité des falaises, éboulis et pentes rocheuses (habitats 8210, 8220, 8130, 8120, 8110 et 8230) du site	3
			OC4-b	Conserver, voire restaurer, les cavités souterraines (grottes et mines) favorables aux chauves-souris	2

N°OC	Priorité des OC	Objectifs de Conservation Généraux	N°SCO	Sous-objectifs de conservation(SOC) : objectifs de Conservation Opérationnels (le but)	Priorité des SOC
MILIEUX HUMIDES					
OC5	2	Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides	OC5-a	Assurer la conservation des milieux humides sensibles (mégaphorbiaies 6430, communautés de sources carbonatées 7220, herbiers de Characées 3140 et végétation ripicole 3220, 3230 et 3240) le long de la Tinée et de l'Ardon	2
			OC5-b	Conserver la qualité physico-chimique des eaux de la Tinée et de ses affluents	2

9 - LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES MESURES PRÉCONISÉES

Des objectifs de conservation définis précédemment, découlent les objectifs de gestion et les mesures présentés ci-dessous. Ces orientations de gestion déterminent les leviers d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation afin de préserver l'état de conservation des habitats et espèces du site. Ces objectifs de gestion et mesures ont été déterminés en concertation notamment au travers de la réalisation de 2 groupes de travail thématique « Agriculture, Forêt et Chasse », « Activités de loisirs, Pêche et Aménagement du territoire » qui ont réuni une trentaine de personnes le 19 janvier 2015.

Objectif de gestion 1 : Maintenir et favoriser une gestion agricole adaptées et raisonnée

Ce sont les actions liées à l'agro-pastoralisme et notamment des actions permettant de limiter la dynamique naturelle de fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts conséquence de la déprise agricole et de l'évolution des pratiques pastorales.

Objectif de gestion 2 : Encourager une gestion forestière privilégiant la biodiversité

Ce sont des actions liées à la gestion forestière et concernant les milieux forestiers, milieux les plus représentés sur le site. Il s'agit notamment de maintenir une exploitation forestière favorisant la biodiversité des forêts exploitées en laissant vieillir certains peuplements forestiers et en maintenant les vieux arbres favorables aux chauves-souris du site.

Objectif de gestion 3 : Encourager une gestion des milieux humides favorable à leur qualité écologique

Il s'agit notamment de veiller au maintien de la continuité amont/aval des cours d'eau, pour la faune aquatique et de protéger les zones humides contre l'embroussaillage et contre d'éventuelles pollutions.

Objectif de gestion 4 : Conserver, aménager et diversifier les éléments fixes du paysage, habitats d'espèces

Il s'agit notamment d'encourager la restauration ou l'aménagement des habitats bâtis utilisés par les chauves-souris et de maintenir un réseau fonctionnel de haies, linéaires forestiers.

Objectif de gestion 5 : Maîtriser l'impact des aménagements et des activités humaines sur le milieu

Ces actions transversales, liées aux activités humaines (tourisme et urbanisation, prévention des risques, etc.), concernent différents types de milieu du site et visent tant à encadrer la fréquentation touristique sur le site que de maîtriser les impacts des aménagements et activités.

Objectif de gestion 6 : Approfondir les connaissances du site et suivre l'évolution du patrimoine naturel

Il s'agit d'une part d'améliorer les connaissances biologiques du site et notamment de continuer les prospections concernant les espèces animales phares du site (Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Ancolie de Bertoloni, Spéléomante de Strinati etc.).

Objectif de gestion 7 : Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux du site

Les actions de sensibilisation sont primordiales pour répondre à l'ensemble des objectifs de conservation. Il s'agit notamment d'animer, communiquer, informer en accompagnant et valorisant les différents acteurs et usagers du site dans la démarche Natura 2000 et de créer une dynamique de concertation avec les usagers et les acteurs du territoire.

Objectif de gestion 8 : Animer le DOCOB et s'assurer de l'intégration des enjeux du site dans les projets de territoire

Il s'agit d'actions liées à l'animation du site et de mettre en cohérence les enjeux et objectifs de conservation du site avec les politiques publiques.

8 OBJECTIFS DE GESTION

UNE STRATÉGIE DE GESTION

Définie en **5** axes

- **La gestion des habitats et habitats d'espèces** : le but est d'encourager et de mettre en œuvre des mesures favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- **Le contrôle et la conciliation des usages et projets** : il est question d'encadrer les usages faits sur le site afin de garantir une bonne gestion et la conservation de la biodiversité ;
- **Les inventaires, suivis écologiques et études** : il s'agit d'améliorer la connaissance scientifique des espèces et des habitats du site ;
- **Sensibilisation, information et communication** : le but est de sensibiliser tous les acteurs socio-économiques, du grand public et des scolaires aux enjeux du site Natura 2000 ;
- **L'animation** : consistant à mettre en œuvre les actions du DOCOB et à mener une assistance technique auprès des différents gestionnaires et acteurs locaux.

25 MESURES DE GESTION

Nature de la mesure	Mesures de gestion		Priorité	Objectifs de conservation				
				OC1	OC2	OC3	OC4	OC5
Gestion des habitats (G)	Milieux agropastoraux (GA)	GA-1 : Conforter la pratique d'activités pastorales raisonnées	1	X	X			
		GA-2 : Soutenir l'entretien des prairies de fauche	1	X	X			
		GA-3 : Entretien et restaurer des milieux ouverts par débroussaillage dans le respect des habitats naturels et des espèces	1	X	X			
		GA-4 : Limiter l'impact des traitements antiparasitaires sur les habitats et les espèces	3	X	X			
	Milieux forestiers (GF)	GF-1 : Conserver et encourager le maintien des vieux arbres et la maturation des boisements, notamment pour les chauves-souris et les coléoptères saproxyliques	1			X		
		GF-2 : Conserver les boisements alluviaux et maintenir leur rôle de corridor biologique	2			X		
		GF-3 : Préserver les milieux forestiers dans leur intégrité vis-à-vis des espèces envahissantes ou concurrentes	3			X		
	Milieux rocheux (GR)	GR-1 : Limiter les interventions sur les habitats de falaises, d'éboulis et de pentes rocheuses	3				X	
	Milieux humides (GH)	GH-1 : Préserver les milieux humides du site et en particulier la végétation ripicole	2					X
		GH-2 : Veiller au bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et maintenir une bonne qualité physico-chimique des eaux	2					X
	Habitats d'espèces (GE)	GE-1 : Conserver une trame de milieux ouverts nécessaires à certaines espèces à enjeux (déplacements, zones d'alimentation, domaines vitaux, etc.)	1	X				
		GE-2 : Pérenniser, voire favoriser, les gîtes favorables aux chauves-souris du site	1	X		X	X	

Contrôle et conciliation des usages (CONCIL)	CONCIL -1 : Apporter des préconisations aux acteurs pour concilier enjeux, projets d'aménagement et usages du site	1	Mesures transversales
	CONCIL -2 : S'assurer de la prise en compte de la faune, de la flore et des habitats lors de la programmation des opérations de brûlage dirigé	1	
	CONCIL-3 : Adapter l'éclairage public	2	
	CONCIL-4 : Maîtriser et accompagner le développement des activités de sports et loisirs, notamment motorisées	2	
Inventaires, suivis et études (ETUD)	ETUD-1 : Réaliser des diagnostics en préalable des actions de gestion sur les habitats ainsi qu'un suivi écologique de l'impact des opérations réalisées	1	Mesures transversales
	ETUD-2 : Améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par des inventaires complémentaires	1	
	ETUD-3 : Définir des protocoles de suivi types et assurer le suivi des espèces et des habitats	3	
Sensibilisation, information et communication (SENS)	SENS-1 : Sensibiliser et informer tous les acteurs (propriétaires, usagers, porteurs de projets, scolaires, etc.) aux enjeux du site	1	Mesures transversales
	SENS-2 : Installer des panneaux d'information/interprétation sur des secteurs stratégiques et entretenir les visuels de communication	1	
	SENS-3 : Valoriser l'engagement des communes, agriculteurs, propriétaires et scientifiques dans la démarche Natura 2000	2	
Animation du DOCOB, accompagnement des acteurs, concertation (ANIM)	ANIM-1 : Animer la mise en œuvre du plan d'action Natura 2000	1	Mesures transversales
	ANIM-2 : Accompagner les acteurs pour favoriser la bonne mise en œuvre de l'évaluation d'incidences Natura 2000	1	
	ANIM-4 : Créer un réseau de sentinelles de l'environnement / réseau curieux de nature / inventaires participatifs	2	

10 - LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DES MESURES

En France la gestion contractuelle et volontaire des sites Natura 2000 offre la possibilité aux usagers concernés par les périmètres Natura 2000 de s'investir pour la préservation de leur patrimoine naturel.

Sur la base du volontariat, il est possible de s'engager, par la signature de conventions, contrats de gestion ou de la charte, dans l'application de différentes mesures définies dans le DOCOB.

Ces mesures, visant à atteindre les objectifs de conservation définis dans le tome 1 sont classées en deux catégories, les mesures contractuelles, qui correspondent aux contrats Natura 2000, aux Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (contrat Natura 2000 agricole ou MAEC) et aux engagements de la charte Natura 2000 et les mesures non contractuelles, telles que les conventions et autres dispositifs.

10.1 Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche **volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Il existe **trois types de contrats Natura 2000** :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » ;
- les contrats Natura 2000 forestiers ;
- les mesures agro-environnementales et Climatiques.

Les contrats Natura 2000 « **ni agricoles-ni forestiers** » et les contrats « **forestiers** » permettent aux pétitionnaires, de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000 (ZPS/ZSC).

Les contrats « ni-ni » et « forestiers » sont financés sur des crédits Etat (MEDDE) et Europe (FEADER) sur la base du **coût total éligible des travaux**, réalisés sur la base d'un cahier des charges défini dans le DOCOB. D'autres financeurs peuvent néanmoins intervenir dans le plan de financement (collectivités, Agence de l'Eau...).

Les **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEC sont rémunérées sur la base d'un **surcoût/ manque à gagner** par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

MESURES CONTRACTUELLES

- *CONTRATS NATURA 2000 dont MAEC*
- *CHARTE NATURA 2000*

MESURES NON CONTRACTUELLES

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 doté d'un document d'objectif, peut signer un contrat Natura 2000.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT ?

Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

LES OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT ?

Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

CONTRÔLES

Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en œuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associés aux actions.

AVANTAGE FISCAL

Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

10.2 La Charte Natura 2000

Objectifs

La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier.

Une charte, pour quoi faire ?

La charte Natura 2000 du site est constitutive du DOCOB. La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. La charte contient généralement deux types d'engagements :

- des engagements généraux valables sur l'ensemble du site ;
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers, etc.).

10.3 Les mesures non contractuelles

Les actions de suivi scientifique et d'animation du site Natura 2000 ne rentrent pas dans la liste des actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000. Ces actions d'animation et de suivi scientifique font l'objet de financements dans le cadre de conventions signées entre l'animateur, l'État et l'Europe (par l'intermédiaire du programme européen FEADER). En dehors des dispositifs prévus pour l'application de Natura 2000, d'autres dispositifs légaux de contractualisation peuvent être mis en œuvre pour l'animation du DOCOB. Notamment, l'animateur, qui met en œuvre le DOCOB, peut envisager de passer par une convention avec une commune, un club ou une fédération, ou encore un propriétaire privé afin que l'animateur du DOCOB puisse accompagner le co-signataire dans la mise en place et la mise en œuvre de pratiques de gestion compatibles avec la conservation des espèces cibles du DOCOB.

11 - L'ANIMATION

L'animation, étape qui suit l'élaboration du DOCOB, consiste à mettre en œuvre celui-ci.

Au travers notamment des mesures contractuelles et non contractuelles citées ci-dessus, les actions en faveur de la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, déterminées lors de la concertation, seront mise en œuvre avec les acteurs locaux. La première phase d'animation du DOCOB se déroulera sur trois ans de suite à la validation du Tome 2 du DOCOB. Cette mission d'animation et de coordination de la mise en œuvre du DOCOB sera confiée à une structure dite « animatrice » qui aura les missions décrites ci-contre et sera élue lors du comité de pilotage de validation du Tome 2.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT ?

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans. L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

ÉLIGIBILITÉ DES TERRAINS ?

Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides...). Les parcs et jardins d'agrément, les espaces verts publics ne sont pas éligibles.

AVANTAGE FISCAL

La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

MISSIONS DE L'ANIMATEUR

- Diffusion, concertation, communication, sensibilisation générale, valorisation
- Veille et conseil, expertise environnementale,
- Assistance auprès des acteurs pour la gestion/contractualisation (contrats Natura 2000, MAEC, charte, conventions)
- Promotion de l'éco responsabilité des usagers du site, sensibilisation, éducation
- Suivi scientifique et écologique
- Suivi, bilan et évaluation

12 – LA RÉGLEMENTATION DES PROJETS, PLANS OU PROGRAMMES

La démarche NATURA 2000 n'introduit ni processus d'interdiction ni pratiques imposées. Elle diffère en cela des mesures réglementaires de protection des milieux naturels existantes (arrêté de protection de biotope, parc national, etc.). Il s'agit avant tout d'associer conservation de la biodiversité et activités humaines de façon à ce que les espaces naturels soient mieux reconnus, entretenus et valorisés.

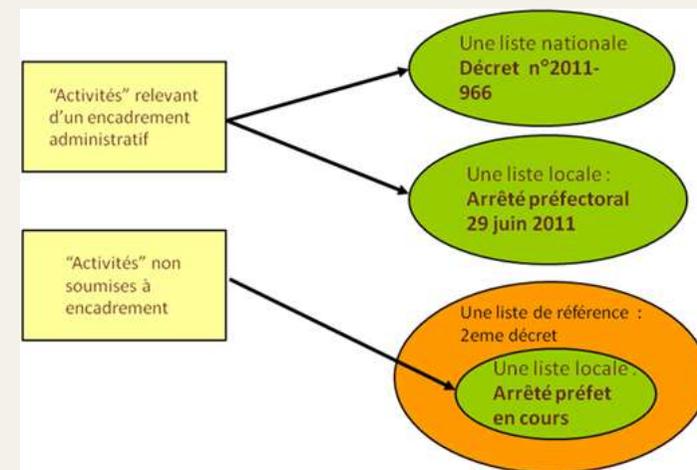
Cependant, depuis le 1er août 2008, la loi relative à la responsabilité environnementale prévoit une évaluation des incidences pour tout document de planification, projet d'aménagement ou autres interventions et activités humaines susceptibles d'affecter significativement un site NATURA 2000. Ces travaux ou interventions doivent figurer sur une liste nationale ou locale rédigée par l'autorité administrative compétente en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques des sites concernés.

12.1 L'évaluation des incidences

La présence d'un site Natura 2000 n'interdit pas toute activité (désignant au sens large les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions). Mais les activités dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Les modalités d'application se réfèrent à deux catégories d'activités:

- Activités liées à des réglementations préexistantes donnant lieu à des autorisations administratives (par exemple les autorisations au titre de la police de l'eau ou les autorisations au titre des ICPE). Il est fait référence à deux listes à la fois : la liste nationale du décret du 9 avril 2010 et la liste complémentaire validée par le préfet.
- Activités concernées par un régime d'évaluation propre à Natura 2000 : certaines opérations ne nécessitant pas d'autorisation administrative par ailleurs, mais susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000, devront faire l'objet de ce régime d'évaluation encadré par le décret du 16 août 2011.

ÉVALUATION DES INCIDENCES ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi :

- document de planification : par la personne publique responsable de son élaboration ;
- programme, projet ou intervention : par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire ;
- manifestation culturelle ou sportive : par l'organisateur.

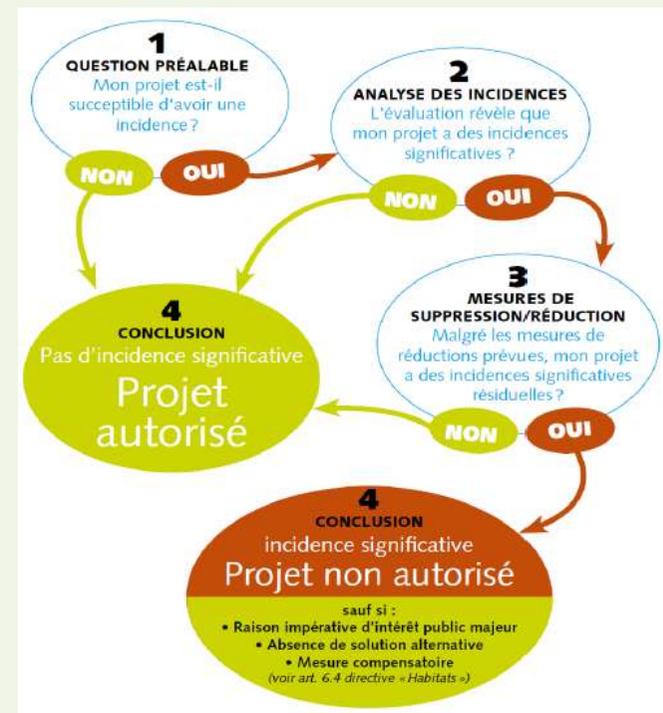
Cette évaluation est **proportionnée à l'importance** du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence. Le contenu du dossier d'évaluation des incidences est mentionné dans l'article R 414-23 du code de l'environnement.

Pour les petits projets susceptibles d'avoir des impacts négligeables ou nuls, il est prévu un **formulaire simplifié** d'évaluation des incidences permettant au pétitionnaire de faciliter ses obligations réglementaires en la matière.

Formulaire simplifié téléchargeable au lien suivant:

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

[Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation des incidences > Faire un dossier d'évaluation des incidences]



Champ d'application de l'évaluation environnementale stratégique (L121-10 du code de l'urbanisme)

Font l'objet d'une évaluation environnementale :

- Les Directives Territoriales d'Aménagement et futures DTADD ;
- Les SCOT et schémas de secteur ;
- Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 145-7 ;
- Les PLU susceptibles d'affecter l'environnement ou qui comprennent un PDU (cf. article R121-14 CU) ;
- Les cartes communales susceptibles d'affecter un site Natura 2000 ;
- Les schémas d'aménagements prévus à l'article L146-6-1 CE;
- Les modifications de ces documents.

RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 À CHAUVES-SOURIS DE LA HAUTE-TINÉE

PRESENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 SUR LE SITE A CHAUVES-SOURIS DE LA HAUTE-TINÉE :

Le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée a intégré le réseau Natura 2000 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » en 2008 et a été désigné en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) le 14 juin 2011. La Métropole Nice Côte d'Azur a été élue structure opératrice pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce site en juillet 2012 au titre de sa compétence en matière de protection de l'environnement. Cette mission, cofinancée à 100 % par l'État et l'Europe, a été menée de janvier 2013 à février 2015. Elle est le résultat d'une étroite concertation avec les acteurs du territoire, au travers d'un comité de pilotage (COFIL) défini par arrêté préfectoral du 22 juin 2012 et présidé par Madame FABRON, Maire de Saint-Etienne-de-Tinée et Vice-présidente de la Métropole chargée des services publics en milieu rural. Le DOCOB, véritable plan de gestion de ce site, sera mis en œuvre par une structure animatrice, élue lors du comité de pilotage de validation du DOCOB d'avril 2015.

PRESENTATION DU SITE :

Situé sur les communes de Saint-Etienne-de-Tinée et Saint-Dalmas-le-Selvage, dans le département des Alpes-Maritimes, le site Natura 2000 FR 9301550 « Site à Chauves-souris de la Haute-Tinée » constitue un espace de plus de 1738 ha préservé à l'échelle européenne. Il accueille une importante richesse en milieux naturels ainsi qu'en espèces floristiques et faunistiques dont la Barbastelle d'Europe et le Spéléomante de Strinati. Ainsi ont été recensés sur ce site :

- ▶ 30 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, dont 4 prioritaires, globalement en bon état de conservation ;
- ▶ 1 espèce végétale (Ancolie de Bertoloni présente en 27 stations) ; 26 espèces animales (6 espèces de Chauves-souris dont 1 potentielle ; 1 espèce d'amphibien : le Spéléomante de Strinati ; 3 espèces d'insectes ; 16 espèces d'oiseaux dont 11 potentielles.

Outre, cette biodiversité le site à Chauves-souris de la Haute-Tinée est caractérisé par :

- ▶ Des pratiques agricoles en régression (fauche et élevage) ; une agriculture tournée vers l'élevage ovin
- ▶ Une forêt morcelée et exploitée de manière extensive
- ▶ La pratique d'activités traditionnelles (chasse et pêche) et le développement d'un tourisme de nature notamment autour des sports de pleine nature
- ▶ Des projets d'aménagement à proximité du site et une production d'hydroélectricité majeure

OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE :

Dans le TOME 1 du DOCOB, la confrontation du diagnostic écologique avec les résultats du diagnostic écologique ont permis d'évaluer l'impact des activités humaines sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Sur la base de cette analyse, 5 objectifs de conservation ont ainsi pu être identifiés :

- ▶ Maintenir les habitats agro-pastoraux dans un bon état de conservation
- ▶ Préserver le caractère naturel des pelouses sèches, des landes et des fourrés
- ▶ Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers
- ▶ Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux
- ▶ Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides

OBJECTIFS DE GESTION DU SITE :

Afin de répondre aux objectifs de conservation, 8 objectifs de conservation ont été définis dans le TOME 2 du DOCOB :

- ▶ Maintenir et favoriser une gestion agricole raisonnée et adaptée
- ▶ Encourager une gestion forestière privilégiant la biodiversité
- ▶ Encourager une gestion des milieux humides favorable à leur qualité écologique
- ▶ Conserver, aménager et diversifier les éléments fixes du paysage, habitats d'espèces
- ▶ Maîtriser l'impact des aménagements et des activités humaines sur le milieu
- ▶ Approfondir les connaissances du site et suivre l'évolution du patrimoine naturel
- ▶ Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux du site

25 mesures de gestion préconisées dans le TOME 2 permettent d'y répondre